les idées en mouvement

Les « youtubeurs », nouveaux pédagogues ?

Le blasphème et la liberté d'expression

Roller, skate, BMX : où en sont les glisses urbaines ?

UNE SEMAINE DE L'ÉDUCATION CONSACRÉE AU NUMÉRIQUE

SOMMAIRE

N° 230 HIVER 2016

SPÉCIAL SEMAINE DE L'ÉDUCATION 3-13

INITIATIVES 4-6
- L'intergénérationnel 2.0
- « Plus qu'un gadget, la robotique est au service de tous les apprentissages »
- « Tout terrain », l'appli pour les sportifs et les autres…
- Des volontaires qui créent le D-Clic

VOLONTAIRES 7
- Camille Piétron, « Le fil rouge de mon engagement : la lutte contre l'exculsion »
- Julien Boyer « Le service civique ? Une évidence pour s'engager »

CITOYENNETÉ 8-9
- Intéresser les jeunes à la chose publique
- « Les inégalités sont liées aux usages réels »
- Du consommateur au « citoyen créateur »

CONFÉRENCE DE CONSENSUS 10
- La citoyenneté à l'ère numérique

PORTRAIT 11
- Joëlle Lefort :
« La créativité des enseignants est sous-exploitée ! »

MÉDIAS ÉDUCATIFS 12-13
- Les « youtubeurs », de nouveaux pédagogues ?
- « Les vidéos ne se substituent pas aux cours »
- « Le plus de la vidéo ? Éveiller la curiosité »

ÉDUCATION 14

MIXITÉ
- L'école française toujours en proie aux inégalités

ÉGALITÉ 15

RAPPORT
- Réduire les discriminations, augmenter la population active ?

LAÏCITÉ 16

RELIGION
- Le blasphème et la liberté d'expression

SPORT 17

ROLLER, SKATE, BMX
- Où en sont les glisses urbaines ?

INVITÉ 18

CHRISTOPHE BÉCHU
- « Il y a de nouvelles formes d'engagement à inventer »

GUIDE 19-20

SÉLECTION
- Grand angle, un autre regard sur le monde

À LIRE, À DÉCOUVRIR, À SAVOIR, AGENDA

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Une semaine de l'éducation consacrée au numérique

© Ligue de l'enseignement

Avec la « Semaine de l'éducation - Paris education week », nous avons inauguré un nouveau rendez-vous. Ce numéro revient sur cette semaine, entièrement consacrée, cette année, au numérique en éducation, qui a fait se rencontrer chercheurs et praticiens, responsables institutionnels et militants.

Vous découvrirez ainsi les initiatives de fédérations départementales qui s'appuient sur le numérique pour renforcer leur projet associatif (pages 4 à 6). Rompre l'isolement des personnes âgées, donner du souffle à une rencontre sportive, renforcer les liens entre associations ou encore développer des espaces éducatifs innovants sont autant d'actions qui se déploient plus facilement et à plus grande échelle avec les outils numériques. Les jeunes volontaires en service civique dont nous avons réalisé le portrait l'ont bien compris en s'impliquant dans le projet D-Clics numériques ou dans la création d'un réseau d'acteurs éducatifs autour du numérique (page 7).

Nous avons également choisi, durant cette semaine, de donner la parole aux enseignants qui interrogent leur métier et qui ont confronté leur pratique pédagogique avec les possibilités qu'offre le numérique (page 11). Autres passionnés par la découverte, les « youtubeurs » renouvellent sans aucun doute la vision très académique de la transmission du savoir que peut avoir l'école (pages 12-13).

Parce que le numérique est à la fois une science, une industrie et une culture, nous sommes bien conscients qu'il est difficile d'en cerner précisément tous les enjeux. Il ne constitue pas plus un *Eldorado* qu'une menace. Ce que nous savons en revanche, c'est qu'il est important de penser et construire une citoyenneté à l'ère numérique. C'est ce que nous faisons à travers D-Clics numériques qui propose partout en France des formations au code et à la culture numérique ou avec le programme Voyageurs du code lancé par Bibliothèques sans frontières

© Ligue de l'enseignement

▲ « La Fabrique » a accueilli durant trois jours les acteurs éducatifs de tous horizons.

© Ligue de l'enseignement

© Ligue de l'enseignement

▲ Salle comble lors de la conférence de consensus sur le numérique en éducation.

(pages 8 et 9). Enfin, nous avons mené une conférence de consensus pour tenter de dégager des priorités éducatives (page 10). Une étape importante qui a réuni de manière assez inédite une communauté de chercheurs et des acteurs de la société civile.

Nous sommes tous témoins de cette « grande conversion numérique » de la société. Elle nous dépasse plus ou moins, elle nous bouscule certainement. Il nous faut maintenant en être des acteurs avertis capables de prises de décisions éclairées et fondées sur la raison.

Nadia Bellaoui,
secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement

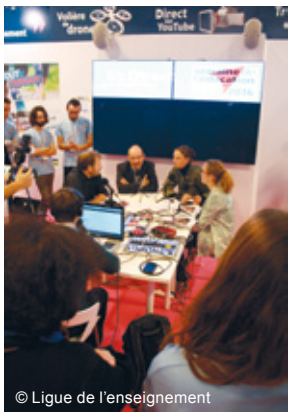
© Ligue de l'enseignement

▲ Lancement par la Ligue de son programme de service civique en faveur de l'inclusion numérique : « Les D-Codeurs ».

© Ligue de l'enseignement

© Ligue de l'enseignement

◀ Signature d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour faire découvrir ce secteur aux élèves de 3e lors de leur stage.

© Ligue de l'enseignement

© Ligue de l'enseignement

Directeur de la publication : Jean-Michel Ducomte ; **Responsable éditoriale :** Nadia Bellaoui ; **Rédactrice en chef :** Ariane Ioannides ; **Rédactrice en chef adjointe :** Mélanie Gallard ; **Ont collaboré à ce numéro :** Ange Ansour, Philippe Brenot, Charles Conte, Géraldine Dauvergne, Thomas Dusseau, Christophe Dutheil, Myriam Greuter, Arnaud Tiercelin ; **Conception graphique :** Anne Vanwynsberghe ; **Dessin :** Lasserpe ; **Photo de couverture :** © Mollys' eyes ; **Imprimerie & Photogravure :** Évoluprint, Tél. 05 62 22 07 70, labellisée Imprim'vert ;
Dépôt légal : hiver 2016 ; N° CPPAP 0620 G 86751 ; N° ISSN 1167 54 38 ;
la Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier, 75341 Paris cedex 07
Tél. 01 43 58 97 52 – E-mail : iem@laligue.org –
Site : http://blogcom.laligue.org/cat/iem

INITIATIVES

L'intergénérationnel 2.0

La Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle a lancé cet automne Intergénér'actions 2.0, pour permettre à des personnes âgées de partager leurs souvenirs et « les astuces de grand-mère ».

Et si les étoiles montantes du Web s'appelaient Aimée, 91 ans, ou Fernando, 82 ans ? Rêvant que les seniors meurthois dialoguent avec la société via le Net, la Ligue 54 a lancé cet automne un projet original, dans le cadre des D-Clics numériques. Son nom de code ? Intergénér'actions 2.0. Son but ? Lancer en janvier d'une part une chaîne YouTube composée de « tutos » (vidéos explicatives) où l'on verra des résidents d'Ehpad nous souffler leurs astuces de grands-mères (ah ! les vertus du vinaigre blanc…), et d'autre part un blog, recueil online de souvenirs de personnes âgées isolées habitant les campagnes du département.

DYNAMISER LE RURAL ET ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

« Pour nous, le numérique est en fait un prétexte pour créer du lien social », expose Safia Djaballah, chargée de projets service civique et développement numérique au sein de la Ligue 54. L'action se concentre sur deux territoires de ce département tout en longueur : le Lunévillois (au sud) et le pays de Briey (au nord). *« Nous y avons des ancrages assez forts car des employés de la Ligue y sont déjà détachés ; il s'agit aussi des zones les plus rurales de Meurthe-et-Moselle. »*

Pour le blog de collecte de mémoire, la fédération espère solliciter les seniors de 8 petites communes rurales, en les invitant à présenter – par écrit, en vidéo et via des photos d'hier et d'aujourd'hui – les lieux du village chers à leur cœur. *« L'enjeu est triple,* fait valoir Safia Djaballah : *il s'agit de mettre en lumière le patrimoine rural, de redynamiser ces communes de quelques centaines d'habitants où il n'y a plus guère d'événements collectifs, et surtout de rompre l'isolement des personnes âgées – un grand défi. »*

Le numérique permet ici de remédier aux difficultés de mobilité : les jeunes volontaires en service civique (une quinzaine devrait, à terme, s'occuper – entre autres – d'Intergénér'actions 2.0) peuvent en effet aller à la rencontre des seniors isolés, munis du matériel ad hoc pour consigner leurs souvenirs (ordinateurs portables, tablettes, caméras, appareils photo…). *« Aujourd'hui, tout le monde a tendance à avoir peur et toquer à la porte est devenu compliqué »*, regrette la chargée de projets, qui prévoit d'organiser des réunions préparatoires avec l'aide des mairies concernées.

Dans ce travail de médiation par la collecte de mémoire, « le numérique change la donne ». *« Par rapport à une diffusion plus classique via une exposition ou un livre, le blog va nous permettre de toucher de manière plus durable un plus large public »* : pas seulement les proches des contributeurs ou les habitants du village, mais des internautes curieux ou des touristes extérieurs à la Meurthe-et-Moselle, qui tomberont dessus au fil de leurs pérégrinations en ligne. Le challenge va être de *« réfléchir d'une part à la visibilité des contenus, pour qu'ils apparaissent en bonne place sur les moteurs de recherche, et d'autre part aux moyens de pérenniser ce blog : comment les contributeurs pourront-ils continuer à l'alimenter, comment pourront-ils répondre aux commentaires des internautes, s'ils ne sont pas équipés d'un ordinateur ? Nous allons, au besoin, inciter les mairies à acheter du matériel de récupération. »*

TRAVAILLER AVEC LE PUBLIC DES EHPAD

L'autre pan du projet, la chaîne YouTube d'astuces de grands-mères alimentée par des résidents d'Ehpad, n'est pas moins ambitieux : *« Les établissements nous ont témoigné leur enthousiasme et nous espérons travailler, d'ici mi-2017, avec une centaine de résidents dans 7 Ehpad »*, confie Safia Djaballah, qui estime que pour offrir un accompagnement individualisé, *« il ne faut pas plus d'une dizaine de personnes âgées par volontaire »*. D'autant que le public des Ehpad est généralement très dépendant, du fait de la maladie ou des déficiences psychiques. La Ligue 54 envisage donc de solliciter également des seniors vivant, par exemple, en foyers logement.

Les bénéficiaires indirects de ce travail seront plus nombreux : *« Il faut compter avec le futur auditoire de la chaîne. Nous espérons aussi monter des ateliers pour expliquer aux résidents comment ils peuvent commenter les vidéos. Nous rêvons que des personnes âgées se mettent à dialoguer via des forums en ligne… »*

Là encore, le numérique a pour atout son caractère nomade : *« On peut alimenter une chaîne YouTube de n'importe où ! »*, s'enthousiasme la chargée de projets, qui juge en riant que « *les astuces de grands-mères sont plus crédibles quand on filme une intervenante qui n'a plus 20 ans ! »*. Les seniors mettent d'ailleurs à bas les clichés sur la fracture numérique : *« Même s'ils n'ont pas une connaissance large d'Internet et s'ils ronchonnent sur les nouvelles générations "toujours derrière leurs écrans", les résidents des Ehpad ne diabolisent pas les outils numériques. Ils savent à quoi*

AUX CÔTÉS DES JEUNES… ET DE LEURS PARENTS

Parce que *« toutes les tranches d'âge doivent être éduquées au numérique, sans avoir à payer pour apprendre »*, comme le dit Safia Djaballah, la fédération de Meurthe-et-Moselle mène non seulement des actions d'éducation au numérique dans les écoles et de lutte contre le décrochage scolaire (dans le cadre des D-Clics), mais elle propose aussi de nouvelles activités autour de la parentalité. *« Nous les avons pensées en lien avec des organismes qui œuvrent déjà auprès des familles : maisons de quartier, associations… »*, détaille Safia Djaballah. *« Chaque structure portera l'action de son choix. Nous viendrons en appui. »* Au menu : ateliers parents-enfants autour du montage vidéo ou de la robotique, ou encore éducation des parents au numérique – *« pour déconstruire les préjugés, apprendre à utiliser les technologies, et avoir* in fine *vis-à-vis des enfants une posture qui ne soit ni la prohibition ni le laisser-faire »*.

TÉMOIGNAGE

UNE EXPÉRIENCE AVEC DE JEUNES MIGRANTS

Un week-end d'octobre, une soixantaine de migrants de Calais, dont des mineurs isolés, sont arrivés en Meurthe-et-Moselle. *« Le conseil départemental nous a sollicités pour leur offrir des activités ; nous avons proposé nos services dans le domaine du numérique »*, raconte Safia Djaballah, chargée de projets au sein de la Ligue 54. « *Je suis venue avec six ordis, des logiciels… Comme il y avait du wifi, j'ai pensé que la vingtaine d'Afghans, de Soudanais, de Congolais… âgés de 15 à 18 ans qui étaient présents ce jour-là allaient se précipiter sur Facebook ou s'empresser de contacter leur famille.* » Pas du tout : *« Les jeunes se sont tous connectés à YouTube pour me montrer des vidéos des danses, des coutumes, des plats de leur pays. »* Un moment émouvant pour Safia Djaballah : *« Le numérique leur a servi à transmettre un petit bout de leur histoire, de leur culture. Ils m'ont fait partager ce qu'ils avaient laissé là-bas. Ils m'ont signifié qu'ils restaient Afghans, Syriens… où qu'ils aillent. À nous tous de leur montrer maintenant qu'on ne leur demande pas de renier leurs racines. »* Jusqu'à leurs 18 ans, ces jeunes migrants isolés seront pris en charge par les éducateurs du conseil départemental. *« La Ligue se tient prête à leur proposer à nouveau des activités, notamment autour du numérique »*, poursuit la chargée de projets. Seul hic ? *« Aucun centre d'accueil n'a de salle d'informatique… »*

© Ligue de l'enseignement – Julien Cregut – Mollys' Eyes

servent YouTube, Skype, Google Maps… Avec un peu d'accompagnement, ils utilisent ces services pour retrouver un air d'accordéon, dialoguer avec leur famille, visualiser l'école de leurs petits-enfants… » Reste une phobie chez les plus de 40-50 ans : *« la diffusion de leur(s) image(s) sur le Net ; à nous de les rassurer ! À nous aussi de faire en sorte que les contenus soient attrayants, que les contributeurs livrent un peu de leur histoire, afin d'élargir et de fidéliser un auditoire »*.

DÉPASSER LES PROBLÈMES DE MOBILITÉ

Fidèle à son approche (« des citoyens mobilisés pour une société numérique responsable, créative et solidaire »), la Ligue 54 entend donner une dimension clairement citoyenne au projet Intergénér'actions 2.0, en favorisant la signature de pétitions et de consultations en ligne par les personnes âgées. Safia Djaballah déplore en effet que *« les problèmes de mobilité laissent de trop nombreux seniors en marge des dispositifs de démocratie participative »*.

La fédération cherche actuellement des financements pour son projet. Elle a déjà délivré deux formations de deux jours fin 2016 pour enseigner aux volontaires les bases du montage vidéo, de la création de blogs et de l'alimentation d'une chaîne YouTube. Intergénér'actions 2.0 est, pour l'heure, prévu pour durer trois ans. Mais le blog et la chaîne vidéo resteront en ligne et continueront à être enrichis tant qu'il y aura des volontaires pour aider les personnes âgées à transmettre leurs souvenirs et leur savoir.

• **Myriam Greuter**

« Plus qu'un gadget, la robotique est au service de tous les apprentissages »

En septembre, à Nevers, la Ligue de l'enseignement de la Nièvre inaugurait le CRREP, un centre de ressources pionnier qui accompagne les acteurs éducatifs dans des activités autour de la robotique et des drones. Les explications d'Adrien Payet, le directeur de ce nouveau lieu aux grandes ambitions.

Les Idées en mouvement : À quoi ressemble cet espace unique en son genre ?

Adrien Payet : Le CRREP (Centre de ressources en robotique éducative et professionnelle) occupe 300 m² au sein du pôle numérique L'INKUB, qui a ouvert en 2016 dans un quartier ancien et résidentiel non loin de la gare de Nevers. Le bâtiment était une caserne… spécialisée dans les drones militaires ! Nous avons une salle pour former les acteurs éducatifs (enseignants, formateurs du réseau Canopé pour le périscolaire…) ainsi qu'un atelier de maintenance et d'expérimentation, avec des petits robots, des outils robotiques et des drones, qui peut accueillir une classe.

Trois personnes animent le CRREP avec moi : un doctorant (qui prépare une thèse sur la robotique éducative) mène les tests de matériels, les inventorie et recueille les retours des établissements ; nos deux accompagnants suivent quant à eux les enseignants, créent des parcours éducatifs, et animent certains ateliers avec les élèves de la ville.

Quelles sont vos ambitions ?

Elles sont vastes ! Nous sommes le tout premier centre français de ressources en robotique éducative. Notre vocation est de recenser, de façon factuelle et technique, tous les outils robotiques à visée éducative, puis de proposer en ligne, dès le premier semestre 2017, un référentiel des outils et expérimentations, validé par notre comité scientifique, afin que les acteurs éducatifs fassent leur choix au cas par cas (car chaque robot a son intérêt !). À terme, nous aimerions avoir un rayonnement national via ce référentiel et nos formations. Nous espérons aussi voir naître des communautés en ligne entre établissements travaillant avec les mêmes outils robotiques.

Nous sommes d'autre part en train de créer un drone éducatif. Et nous mettons à la disposition des établissements des kits ainsi que des parcours autour de la robotique ; les premiers ont débuté en novembre au sein des classes de CM1-CM2 de la ville.

En quoi consistent ces parcours ?

Ils comprennent 8 à 12 séances minimum : transdisciplinaires, ils peuvent par exemple inclure un cours de français (pour rédiger le cahier des charges du robot), une leçon d'histoire (pour parler des machines de Léonard de Vinci) ou encore un module d'informatique (pour monter un petit site Web sur lequel afficher les photos souvenirs d'une compétition de robots).

En 2016-2017, au moins 13 écoles élémentaires de Nevers – et certainement des classes de 6e – travailleront sur les parcours du CRREP, et nous formerons *a minima* tous les acteurs éducatifs concernés, notamment dans le cadre des D-Clics numériques. Nous avons signé une convention avec l'Éducation nationale pour les cycles 3 (du CM1 à la 6e) et 4 (de la 5e à la 3e). Ce texte prévoit que nous recueillions les retours pédagogiques des établissements.

BIENTÔT UN BAFA NUMÉRIQUE ROBOTIQUE

Autre chantier pour le CRREP : le lancement d'un Bafa numérique robotique. Cette spécialité permettrait, selon Adrien Payet, directeur du centre, *« non seulement de former des jeunes pour qu'ils intègrent le numérique et la robotique dans les activités extrascolaires »*, mais aussi d'apporter à ces animateurs des compétences dans l'air du temps et de redonner ainsi du lustre au Bafa, *« qui a un peu perdu de sa valeur et n'attire plus beaucoup de vocations »*. La Ligue de l'enseignement 58 propose déjà un Bafa avec une spécialité « usages des nouvelles technologies ». Le CRREP compte, quant à lui, délivrer son nouveau brevet d'ici l'été.

© Ligue de l'enseignement

N'y avait-il pas plus urgent que d'enseigner la robotique et les drones aux jeunes ?

La robotique n'est pas un gadget ! Les enseignants voient d'ailleurs très vite ce que ça apporte aux élèves. Depuis cette année, l'apprentissage du numérique et du code fait partie des programmes de l'Éducation nationale. Or, la robotique est un facilitateur pour l'apprentissage du numérique. Il ne s'agit pas de proposer une formation par la robotique (où un robot ferait cours) ou à la robotique. Mais avec elle, les jeunes acquièrent des compétences sans s'en rendre compte. Par l'expérimentation et de façon ludique, on apprend en effet à tester, à rectifier les erreurs. On cultive la pensée informatique (exercer sa capacité d'abstraction, structurer les données, programmer avec une interface…). On affûte sa pensée critique en réfléchissant sur les rapports homme/robot, on fait preuve de créativité (concevoir, construire, trouver des solutions inédites…). Il y a aussi beaucoup d'entraide : les élèves doivent allier leurs compétences pour arriver à un résultat commun. Ils dépassent la consommation passive en examinant les robots qui les entourent (de nos bons vieux ascenseurs jusqu'aux outils les plus modernes !) et en voyant comment vivre en bonne intelligence avec les machines. Enfin, n'oublions pas les débouchés. Notre but n'est certes pas de former des roboticiens, mais la technologie est en train d'exploser : selon l'ONU, la robotique connaîtra dans les prochaines années un essor comparable à l'automobile, l'informatique ou la téléphonie mobile par le passé ! Une foule de métiers insoupçonnables, avec des emplois locaux et durables, vont émerger ; la France doit donc rattraper son retard sur les autres pays industrialisés.

Qui sont vos partenaires ?

La municipalité et l'agglomération nous soutiennent. La ville est en effet en pointe sur la robotique : plusieurs lycées travaillent sur le sujet, une école d'informatique vient d'ouvrir, et la grande compétition annuelle de robots Lego se tient ici depuis trois ans. Nevers entend maintenant devenir la première agglomération laboratoire en robotique éducative. Nous sommes aussi soutenus par la Région et le Département, par l'Éducation nationale, le réseau Canopé, par la Ligue 58 et la coordination de la Ligue bien sûr (notamment dans le cadre des D-Clics), par la Cité des sciences à Paris et par des partenaires privés : industriels, éditeurs de logiciels… Viser une échelle nationale demande des fonds !

• **Propos recueillis par Myriam Greuter**

INITIATIVES

« Tout terrain », l'appli pour les sportifs et les autres…

Avec son application pour smartphones, l'Ufolep souhaite favoriser la rencontre entre sportifs au travers de rendez-vous multisports, mais également inciter les non-pratiquants à débuter ou reprendre une activité physique.

© Ligue de l'enseignement

C'est généralement en début d'année, après les repas gargantuesques des réveillons, qu'on est plein de bonnes résolutions. C'est précisément à cette période, en janvier 2016, que l'Ufolep a lancé auprès du grand public sa première application pour smartphones : « Tout terrain ».

Tenant compte des pratiques sportives actuelles – sport à la carte, organisation facile, sport convivial plutôt que compétition… –, l'Ufolep a imaginé cette application afin de favoriser la rencontre entre sportifs ou non-sportifs, jeunes ou moins jeunes, et d'encourager une activité sportive conviviale et de proximité.

Finis les joggings et les sorties VTT en solitaire ou les parties de foot ou de basket qui tombent à l'eau faute de participants. L'application mobile (utilisable sur iPhone et Android) permet de trouver facilement des partenaires pour partager une activité. L'utilisateur peut ainsi créer un rendez-vous sportif, référencer par géolocalisation un lieu d'activité, ou bien encore rejoindre (ou être invité à rejoindre) une activité proposée par d'autres membres. Une occasion de mettre du collaboratif dans sa pratique sportive.

TROUVER UN TERRAIN EN UN CLIC

Outre la création et l'inscription à des rendez-vous sportifs, les utilisateurs peuvent trouver un terrain grâce à la géolocalisation des lieux de pratique et à la base de données du Recensement des équipements sportifs (RES) du ministère en charge des Sports, permettant d'identifier rapidement les équipements en accès libre (city stades par exemple). Et si cela ne suffisait pas, « Tout terrain » recense également les adresses des 8 000 associations Ufolep du territoire.

Si cette application cible davantage les jeunes (un jeune sur deux de 15 à 24 ans poste et partage ses résultats sportifs sur Internet), deux publics sont particulièrement visés par l'Ufolep : les adeptes du sport « outdoor » (sports de nature…), friands de découvrir de nouveaux lieux de pratique et de nouvelles activités, et le public féminin, plus à même de rejoindre un groupe pour la sécurité qu'il offre et la motivation qu'il génère à s'entraîner à plusieurs.

NOUVEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

Avec « Tout terrain », les associations et comités Ufolep peuvent espérer toucher de nouveaux publics et être plus visibles sur leurs territoires grâce aux événements partagés par e-mail ou via les réseaux sociaux. Avec l'idée, *in fine*, d'amener les sportifs à s'organiser et à créer eux-mêmes une association sportive ou une section (section course à pieds par exemple) au sein d'une association déjà existante. Par ailleurs, l'application leur facilite la gestion des inscriptions et offre la possibilité de gagner ou de se doter de matériels à des tarifs préférentiels grâce à un partenariat avec DecathlonPro.

Comptabilisant déjà 3 000 téléchargements, « Tout terrain » est également disponible sur Internet : https://appli-tout-terrain.fr.

• Mélanie Gallard

NB : L'application « Tout terrain » a fait l'objet d'une convention signée en novembre 2014, entre l'Ufolep et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. La convention identifie précisément comme public cible celui des « adultes décrocheurs », des « sportifs auto-organisés » et des « sédentaires » en recherche d'activités physiques de santé et de bien-être. Depuis cette signature, le soutien du ministère a porté sur la communication et la promotion de cet outil.

Des volontaires qui créent le D-Clic

La Ligue d'Ille-et-Vilaine profite des D-Clics numériques pour favoriser les projets entre associations.

Encourager ses membres sans les concurrencer : c'est, pour résumer, la posture adoptée par la Ligue 35 en matière de numérique. *« Certaines associations sont en effet bien plus geeks que nous »*, sourit Gwladys Nicol, la chargée de développement fédérale. *« Les structures nous ont néanmoins demandé d'assurer un travail d'animation et de coordination. Nous le faisons grâce à nos 28 volontaires des D-Clics. »* Ceux-ci ont créé leur groupe Facebook mais, plus que les outils, c'est la thématique du numérique qui les soude. *« Parce que rien ne vaut les rencontres humaines »*, la Ligue 35 réunit ses volontaires tous les deux mois, ce qui favorise les liens et les projets interstructures : *« La semaine dernière, sur une idée des deux volontaires concernés, une association qui travaille sur le jeu vidéo s'est ainsi rendue à l'hôpital psychiatrique afin de voir avec les patients quelles actions elle pourrait y mener. »*

DES IME AUX QUARTIERS, DE L'HÔPITAL AUX EHPAD

Pour la Ligue 35, le numérique doit en effet permettre à chacun de maintenir un lien avec la société, quels que soient son âge ou les aléas de la vie. *« En Ehpad[1], quand les volontaires des D-Clics font découvrir le mail et Skype, les résidents sont émerveillés de voir leur famille à l'écran. Les échanges intergénérationnels sont incroyables : les jeunes volontaires discutent de sport, ils apprennent la belote… »* En hôpital psychiatrique, les volontaires ont créé un blog et une page Facebook des résidents : *« Un moyen de communiquer avec le monde extérieur, mais aussi de changer l'image de ces établissements. »* En IME (institut médico-éducatif), il s'agit de sensibiliser aux risques du Web et des réseaux sociaux un public jeune, vulnérable et avide de contacts, ou encore de présenter et de créer des jeux vidéo – *« car le handicap ne doit pas les priver de ces ressources »*. Enfin, au sein des associations de quartier, les volontaires D-Clics travaillent sur le désenclavement *« géographique, mais aussi psychologique »*, en expliquant notamment aux familles comment effectuer leurs démarches en ligne. *« On invite les enfants à aider leurs parents, ce qui les valorise. »*

« Le numérique se prête bien à la pédagogie inversée », note Gwladys Nicol : *« Même si les "digital natives" ont eux aussi des choses à apprendre, ils ont une maîtrise des outils et une capacité à expliquer dont ils ne soupçonnaient pas la valeur. Nos volontaires ressortent de ces expériences bien plus sûrs d'eux. »*

• Myriam Greuter

(1) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

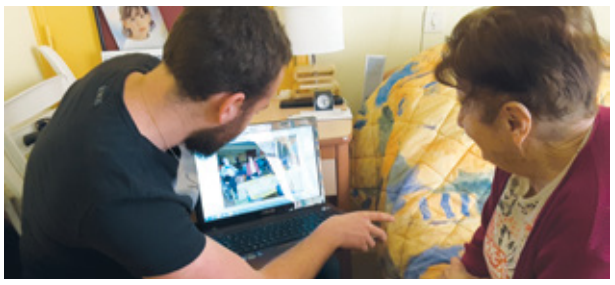
© Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine

À SAVOIR

UN JEU COLLECTIF GÉANT POUR FAIRE NAÎTRE UN E-BOOK

Le 23 janvier, à Rennes, une douzaine de volontaires des D-Clics et de bénévoles locaux de Lire et faire lire participeront à l'opération « Dis-moi dix mots » : avec l'éditeur Rudy Martel, ils contribueront à un cadavre exquis géant, associant 9 autres fédérations départementales de la Ligue. À la clé ? Un livre numérique, qui devrait être restitué dans les écoles et les bibliothèques par les membres de Lire et faire lire. Une occasion, entre autres, d'attirer leur attention sur l'essor du livre numérique. La Ligue 35 sensibilise aussi les volontaires D-Clics et les bénévoles d'associations d'accompagnement à la scolarité : elle leur présente des *serious games*, des ressources pédagogiques en ligne… dont elle espère leur donner le goût, car ils plaisent aux jeunes.

VOLONTAIRES

« Le fil rouge de mon engagement : la lutte contre l'exculsion »

Engagée en service civique début octobre par la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, Camille Pétron a pour mission de mettre en place, dans le département, des outils et un réseau d'acteurs éducatifs en lien avec le numérique. Un défi qu'elle relève avec passion.

© Thomas Dusseau

Parce que le foyer de jeunes dans lequel elle travaillait comme animatrice y était affilié, qu'elle avait l'habitude de côtoyer ses membres et qu'elle partage ses valeurs depuis longtemps, Camille Pétron connaît bien la Ligue de l'enseignement. Aussi y a-t-elle rapidement pris ses marques, après avoir été engagée début octobre par la Ligue de Mayenne (53) dans le cadre du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) qu'elle prépare en alternance avec la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique. À l'issue des dix-huit mois de formation, il lui permettra notamment de piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire. Une perspective professionnelle réjouissante pour cette jeune femme de 26 ans qui se présente comme *« une pro éducation populaire »* et qui a déjà une expérience significative dans l'animation. *« J'ai travaillé pendant sept ans en maison de retraite, en psychiatrie adulte, dans un foyer de jeunes et j'étais présidente en parallèle d'une association d'aide aux sans-abris. »* Fil rouge ? *« La lutte contre l'exclusion »*, répond celle qui aimerait, plus tard, *« développer la culture dans les milieux fermé »*, notamment en milieu carcéral.

Pour l'heure, Camille Pétron se consacre à une autre mission : constituer un réseau d'acteurs éducatifs et un catalogue d'actions éducatives en lien avec le numérique, dans le département de la Mayenne. Dans ce département rural, la jeune femme plaide pour la réduction de la fracture numérique. *« Si on ne permet pas à tout le monde de maîtriser les outils informatiques et de prendre conscience des enjeux, il y aura forcément des laissés-pour-compte. »* Alors, pour lutter contre cette nouvelle forme d'exclusion, elle s'est déjà impliquée pleinement dans sa mission et continue à nourrir sa réflexion à travers ses lectures et les rencontres, nombreuses, qu'elle sait provoquer. *« J'ai toujours eu ça dans le sang, je suis quelqu'un de très sociable et de très ouvert. J'aime être avec les gens, parler. »* Et partager les citations qui l'inspirent, comme celle-ci, de Gandhi : *« Sois le changement que tu veux voir dans le monde. » « J'en suis très fan et j'ai décidé d'en faire le dessein de ma carrière »*, déclare-t-elle. Et de citer cette fois un proverbe de Confucius : *« Choisis un métier qui te plaît et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie. »*

SE SENTIR INUTILE ? IMPOSSIBLE

« Grand enfant », passionnée de musique, adepte des jeux vidéo et très curieuse, Camille Pétron croit aussi *« énormément »* en l'éducation. *« Je me dis que c'est le seul moyen pour que le monde change. Si l'on veut que le monde de demain porte les valeurs que l'on souhaite faire vivre, c'est aux enfants qu'il faut les confier ces outils »*, estime-t-elle en parlant du numérique. *« J'ai vraiment foi en ces outils-là. Ça va être le seul moyen d'éveiller nos enfants et de faire fleurir des petites graines d'espoir dans la société »*, rajoute-t-elle, convaincue que le changement *« viendra d'en bas »*. Et de la nécessité de s'engager pour *« permettre à tous d'être des citoyens éclairés et sensibilisés »*. Un message pas si facile à faire passer : *« Je rencontre beaucoup de gens de mon âge qui me disent qu'ils se sentent inutiles. Je ne comprends pas ça. On ne peut pas se sentir inutile. Il faut s'engager. Il y a forcément une association qui répondra à des appétences personnelles. Et quand on aura compris qu'il faudra qu'on travaille ensemble, main dans la main, tous, parce que l'union fait la force, c'est là qu'on pourra espérer des jours meilleurs »*, conclut-elle, avec un optimisme non feint.

• **Thomas Dusseau**

« Le service civique ? Une évidence pour s'engager »

Julien Boyer, 25 ans, a effectué cette année une mission de service civique de dix mois avec la Ligue de l'enseignement d'Indre-et-Loire. Impliqué sur le dispositif « D-Clics numériques », il milite notamment pour les logiciels libres.

Au premier abord, il peut donner l'image de quelqu'un de réservé, effacé et peu expressif. *« Je suis très calme, très gentil, très courtois et très pacifique »*, confie Julien Boyer. Ce jeune Orléannais de 25 ans, installé à Tours depuis quelques années, a d'abord suivi des études de sociologie et de psychologie avant de changer de voie et de s'inscrire dans une école de musique. Très engagé, il reconnaît pouvoir *« s'enflammer »* rapidement dès lors que l'on touche à ses convictions et à ses valeurs les plus profondes : *« la dignité humaine et le respect d'autrui »*, précise-t-il en ce dimanche du mois de novembre, au Parc des expositions de Paris, où se déroule la 18e édition du Salon européen de l'éducation. La thématique : « Construire l'avenir numérique ». Vaste sujet, qui passionne Julien Boyer et sur lequel il pourrait s'exprimer pendant des heures. C'est d'ailleurs pour parler de son expérience de volontaire en service civique au sein de la Ligue d'Indre-et-Loire (37) qu'il a été invité sur le salon par la Ligue.

En Touraine, Julien Boyer s'est en fait impliqué pendant dix mois pour mettre en place des actions éducatives en lien avec le numérique et permettre notamment à des enfants et des jeunes de disposer des ressources nécessaires pour devenir des acteurs critiques de leurs pratiques quotidiennes. Une mission essentielle à ses yeux, alors que le numérique prendra demain de plus en plus de place dans le monde.

Parfois, il s'étonne des difficultés rencontrées par certaines personnes avec leur matériel informatique et entend bien démontrer que chacun est aujourd'hui capable de s'emparer des outils numériques. *« Ça pourrait changer le monde de rendre les gens curieux. Si quelque chose t'intéresse, tu peux comprendre ce qu'il se passe »*, assure ce *« semi-geek »* qui *« adore les bouquins »*, *« la culture anglaise »* et a fait de cette maxime d'Albert Camus son *« mot ultime »* : *« Sois un de ces hommes qui justifient le monde. » « J'ai beaucoup d'amis désabusés de la politique avec qui j'ai de longs débats où j'essaie de leur dire "Non, il faut s'intéresser toujours". On ne peut pas se plaindre d'un changement ou d'un manque de changement si on n'agit pas »*, estime-t-il.

UNE EXPÉRIENCE « MERVEILLEUSE » QU'IL FAUT ENCADRER

Fervent militant de l'open source (logiciels libres), il a été sensibilisé très tôt à la politique et aux problèmes sociaux grâce à l'éducation de ses parents et à son ouverture sur le monde, auquel il aimerait transmettre *« des choses meilleures »*. Ainsi évoque-t-il l'idée de continuer à s'investir avec la Ligue de l'enseignement. *« Ce sont des gens qui essayent de justifier le monde, de le rendre meilleur. Même si c'est de plus en plus compliqué de faire notre travail, dans une société où le tissu associatif est de plus en plus fragilisé, et parce que c'est justement de plus en plus compliqué, il faut continuer à agir. »* Aussi, conseille-t-il à tous les jeunes de 18 à 25 ans qui ont envie de donner de leur temps de s'engager dans une mission de service civique. *« Ça peut être une expérience absolument merveilleuse mais il faut que ce soit encadré par des gens qui ont l'habitude de le faire. À la Ligue, ils sont extrêmement compétents »*, salue-t-il avec quelques semaines de recul.

• **T. D.**

© Thomas Dusseau

CITOYENNETÉ

Intéresser les jeunes à la chose publique

Inspirée des plates-formes de jeux vidéo, la chaîne YouTube Accropolis, créée en septembre par Jean Massiet, est dédiée aux analyses et commentaires sur la vie politique, les questions au Gouvernement et toutes les actions liées au débat public…

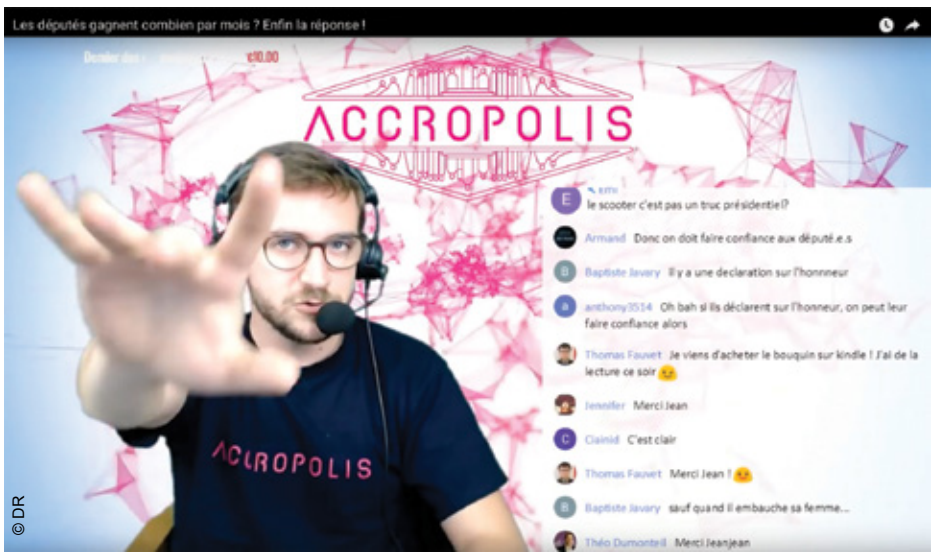

© DR

« Je t'explique le 49.3 », « Les députés gagnent combien par mois ? », ou bien encore « Le sexisme en politique »… voici quelques-uns des sujets récemment abordés en vidéo par la petite équipe de bénévoles d'Accropolis et actuellement disponibles à la demande sur la chaîne éponyme YouTube. Ces programmes de décryptage de la vie politique viennent le plus souvent approfondir des questions posées en chat (messagerie instantanée) par les internautes. Ils sont complémentaires des désormais rituelles séances de décryptage et d'analyse en live des « Questions d'actualité au Gouvernement » (QAG), organisées chaque mardi et chaque mercredi de 15 h à 16 h par Accropolis, ou des analyses en direct des interventions des politiques (« Le meeting de Nicolas "Trump ?" Sarkozy », commenté en direct, ou celui de « J.-L. Mélenchon », analysé en différé…).

À l'origine, l'idée de créer la chaîne Accropolis (anciennement appelée La Vie Publique, avant de changer de nom pour éviter toute confusion avec le site institutionnel vie-publique.fr) vient de Jean Massiet, un jeune homme de 28 ans qui a étudié le droit et présidé l'association d'éducation populaire Jets d'encre (journalisme citoyen et éducation aux médias), avant de travailler quatre ans dans les cabinets de plusieurs élus (notamment Marisol Touraine et Anne Hidalgo).

COMMENTER LA POLITIQUE EN MODE « JEUX VIDÉO »

« Je me suis inspiré du succès des commentateurs de jeux vidéo, sur les grandes plates-formes de diffusion en streaming comme Twitch, avec l'objectif d'intéresser les jeunes à la chose publique », précise-t-il. La première mouture de la chaîne est lancée en 2015 sur Twitch justement. Celle-ci ne traitant que de jeux vidéo, Accropolis ne peut pas y rester et doit changer d'hébergeur. C'est sur YouTube que la chaîne prend finalement ses quartiers, restant fidèle à son style d'origine : Jean Massiet analyse en direct, et de façon décontractée, les questions au Gouvernement, comme il le ferait pour une compétition sportive ou pour un tournoi de jeux vidéo.

ÉCHANGER ET DISCUTER AVEC LES INTERNAUTES

« Avec la diffusion en streaming, il est possible d'établir un réel dialogue avec les spectateurs, qui posent leurs questions en direct par l'intermédiaire de la messagerie instantanée. » Au risque de noyer le présentateur sous les questions ? *« Nous avons une base plutôt fidèle de 5 000 abonnés et nous n'avons jamais été débordés par le succès du chat »*, réagit Jean Massiet, en soulignant que les abonnés ont en majorité entre 15 et 25 ans.

« Le but est toujours d'utiliser un ton léger et détendu pour rendre attractif cet exercice des "questions au Gouvernement", qui est certes capital mais s'avère très ennuyeux lorsqu'on le suit à la télévision », souligne Jean Massiet. Pourquoi, alors, ne pas proposer ces émissions directement aux chaînes de télévision ? *« Nous sommes en discussion avec les chaînes parlementaires »*, explique le vidéaste. *« Mais, dans l'absolu, la télévision est un média daté, très vertical-descendant dans son mode de fonctionnement, qui ne nous intéresse pas. Je suis convaincu que ce ne serait pas aujourd'hui le meilleur canal pour toucher une audience très jeune. »*

• **Christophe Dutheil**

http://Accropolis.fr

Les fédérations de la Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle et des Yvelines ont utilisé la chaîne « Accropolis » comme support dans le cadre de leurs formations civiques et citoyennes auprès de volontaires en service civique.

« Les inégalités sont liées aux usages réels »

Faire des jeunes, et des moins jeunes, « des citoyens du numérique éclairés et créatifs », et non plus seulement des « consommateurs digitaux », c'est l'objectif du programme Voyageurs du code, lancé en 2014 par l'association Bibliothèques sans frontières. Entretien avec la biologiste Muy Cheng Peich, directrice de l'éducation, des contenus et de la formation à BSF.

©Muy Cheng Peich

Les Idées en mouvement : Pourquoi avez-vous créé le programme Voyageurs du code ?

Muy Cheng Peich : Il y a plusieurs raisons. Après avoir longtemps planché sur la facilitation de l'accès de tous aux bibliothèques et à l'information, Bibliothèques sans frontières s'est intéressée aux technologies permettant de faciliter la transmission de savoirs, notamment en Afrique francophone. Nous avons commencé par lancer une version française de la Khan Academy, l'une des principales plates-formes d'apprentissage en ligne. Et quelques mois plus tard, nous avons créé le programme Voyageurs du code. Le but était en premier lieu de traduire en français la plate-forme d'origine américaine Codecademy, qui permet d'apprendre à coder de façon très simple et ludique. Aujourd'hui, le programme Voyageurs du code est un peu le volet « éducation au numérique » de Bibliothèques sans frontières.

Pour beaucoup d'entre nous, il faut être un prodige des mathématiques pour être développeur. Or, lorsque l'on dédramatise l'informatique, comme nous le faisons avec les Voyageurs du code, on s'aperçoit que quelques connaissances suffisent pour commencer à créer sur Internet et ainsi dépasser le statut de « simple » consommateur.

Selon vous, le numérique creuse-t-il les inégalités ?

Tout à fait. De plus en plus de personnes utilisent les technologies. Mais on aurait tort de croire que la fracture numérique a disparu ou qu'elle s'amoindrit. C'est même tout le contraire qui est en train de se produire. Aujourd'hui, environ 80 % des foyers français ont accès à Internet. Mais les inégalités sont moins liées à l'accès aux équipements et aux réseaux qu'aux usages réels. Pour donner un exemple, on constate régulièrement que les plus précaires se sentent désemparés face aux procédures administratives qui sont en cours de dématérialisation. Quant aux cours en ligne type Mooc (*Massive Open Online*

© Voyageurs du code

Collégiens présentant leur projet numérique à la Gaieté Lyrique à Paris.

Courses), les premières études sur le sujet montrent qu'ils sont avant tout suivis par des personnes qui sont déjà diplômées de l'enseignement supérieur, à un niveau bac + 4 ou 5, et peinent donc à toucher les plus démunis.

Pourquoi inciter les utilisateurs à aller voir ce qu'il se passe derrière le rideau ?

Notre ambition est moins de former de nouvelles générations de codeurs que de donner à tout un chacun des clés de compréhension de tous les outils qu'il utilise au quotidien (la messagerie, les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche…). L'idée est de sensibiliser la population aux enjeux sociétaux et économiques liés à la gestion et à la protection des données créées sur le Web. Nous sommes tous concernés, ne serait-ce parce que de plus en plus d'informations circulent via les canaux numériques, qui captent aussi une part toujours plus importante du débat citoyen.

Comment fonctionnez-vous ?

Une première partie de l'équipe s'occupe des opérations sur le terrain : ils organisent des ateliers de sensibilisation aux enjeux du numérique et forment des bénévoles à l'animation d'ateliers sur la programmation et la « literacy » numérique (l'alphabétisation aux outils numériques). L'autre partie de l'équipe planche sur les outils pédagogiques : ils développent les méthodologies et les ressources qui doivent permettre de rendre plus autonome la communauté de bénévoles chargée d'organiser des ateliers à divers endroits (écoles, bibliothèques, espaces publics numériques…). Plus de 80 clubs Voyageurs du code sont à ce jour actifs en France et en Belgique.

Quid des bibliothèques ?

Nous sommes convaincus que les bibliothèques, de par leur gratuité et leur ouverture, sont des lieux parfaits pour proposer ce type de formations. À l'origine, nous avons été inspirés par une initiative de la New York Public Library, qui organise depuis 2014 des ateliers Codecademy dans ses différentes antennes, avec l'aide des bibliothécaires. Ces derniers ne sont pas des experts de la programmation mais ils ont été formés à la médiation numérique : leur rôle est de faciliter l'accès de tous à la plate-forme et si besoin de venir en aide aux utilisateurs qui peinent à s'approprier les outils.

> *« Notre ambition : donner à chacun des clés de compréhension de tous les outils qu'il utilise au quotidien. »*

Le programme Voyageurs du code a eu la chance de pouvoir travailler étroitement, dès sa création, avec les bibliothèques de Montreuil (93), une ville qui accueille un tissu d'associations particulièrement dense. Dans un premier temps, nous avons organisé des ateliers d'initiation pour les publics accueillis par plusieurs associations (PMI, foyers de migrants, épiceries solidaires, associations parents-enfants…). Puis, nous avons pu monter d'un cran et nous avons commencé à proposer des formations un peu plus longues et thématiques (construire son premier site Web, programmer un jeu vidéo…) au travers du réseau de bibliothèques locales.

Que pensez-vous de la volonté de l'Éducation nationale d'enseigner le code à l'école ?

C'est une très bonne idée et j'approuve totalement la démarche. Maintenant, je pense qu'il faut être vigilant à ce que les enseignements ne soient pas uniquement dispensés par les professeurs de matières scientifiques. D'une part, les classes scientifiques sont déjà des classes relativement élitistes en France, et d'autre part, le risque serait alors de passer à côté d'autres disciplines elles aussi très impactées par le numérique, comme la créativité ou les arts plastiques…

• Propos recueillis par Christophe Dutheil

http://voyageursducode.fr

La Ligue de l'enseignement est partenaire des programmes « Voyageurs du code » et « Internet sans crainte » qui constituent, pour ses fédérations, de véritables boîtes à outils proposant plusieurs types de formation. La fédération de la Gironde a récemment ouvert un club « Voyageurs du code » à Bordeaux qui mobilise une dizaine de bénévoles. La fédération de Haute Saône, de son côté, a organisé divers événements dans le cadre d'Internet sains crainte, comme des actions de prévention sur l'usage d'Internet et des réseaux sociaux dans les collèges.

Du consommateur au « citoyen créateur »

Tralalere, entreprise créée en 2000, s'est spécialisée dans le développement de contenus numériques éducatifs. Elle mène actuellement une double action dans l'initiation des jeunes à la « culture code » et le déploiement d'un programme national de sensibilisation aux risques liés à Internet.

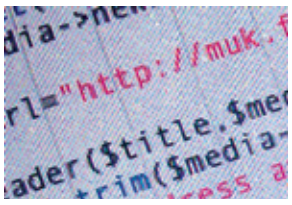
© James Cridland

« *Sensibiliser, sans diaboliser* », c'est tout l'enjeu d'Internet sans crainte[1], selon Philippe Cayol, coordinateur de ce programme chez Tralalere. « *Nous sommes chargés de former et d'informer les différents publics (médiateurs éducatifs, parents et enfants…)[2] sur les risques et les enjeux de l'Internet* », explique-t-il. « *Cela nous amène par exemple à aborder des sujets en lien avec la donnée, le cyberharcèlement, la publication d'informations en ligne ou encore l'utilisation des réseaux sociaux.* »

Tralalere a aussi la responsabilité de créer des ressources de sensibilisation pour les mineurs. Et en l'espèce, elle ne manque pas d'inspiration. Elle a déjà à son actif un programme de sensibilisation des 7-12 ans aux bons usages d'Internet, baptisé « Vinz et Lou sur Internet », soutenu par le ministère de l'Éducation nationale et diffusé notamment par la Ligue de l'enseignement. Elle a aussi créé, en partenariat avec des comités scientifiques, plusieurs jeux sérieux sur le harcèlement au collège (Stop la violence !) ou sur l'exercice de la citoyenneté à l'heure du numérique (L'Isoloir).

« *Le but est toujours de faire passer l'élève d'une posture de consommateur à une posture de créateur et d'acteur du numérique* », précise Philippe Cayol. « *Actuellement, nous travaillons à la conception d'un autre jeu sérieux qui s'appellera "Stop l'intox !" et portera, comme son nom l'indique, sur la fabrique de l'information et toutes les thématiques liées au complotisme.* »

FAIRE RÉFLÉCHIR AUX DIMENSIONS CITOYENNES ET AUX USAGES DES DONNÉES

À l'occasion du Salon de l'éducation, Tralalere a présenté – sur le stand de la Ligue de l'enseignement – une nouvelle application DataDecode, intégrée à son dispositif de sensibilisation au code (l'« École du code »). Il s'agit, selon l'entreprise, d'une application d'initiation à la programmation et à la culture numérique destinée aux 9-14 ans, qui adresse la question fondamentale de la donnée : « C'est quoi une donnée ? Comment la classifie-t-on et l'utilise-t-on ? Quels sont son pouvoir et son implication dans nos vies ? »

Pour arriver à ses fins, l'application invite les plus jeunes à « débattre » d'une vidéo « culture code » présentant le concept de data, et leur propose de « réfléchir aux dimensions citoyennes des données et de leurs usages ». Puis, elle les incite à « réaliser une série de missions pour comprendre la donnée en expérimentant, jouant et programmant », avant de les encourager à « produire un texte littéraire augmenté original à partager » (un texte dans lequel les mots, les images et des sons sont mis en action sous l'impulsion des commandes programmées par l'utilisateur).

Dans la même veine, le nouveau jeu GameCode, lui aussi créé par Tralalere pour développer la culture numérique des enfants et adolescents âgés de 9 à 14 ans, a quant à lui pour objectif de présenter les tenants et les aboutissants du processus de création d'un jeu vidéo. Ce faisant, « *GameCode permet à la fois d'aborder les notions clés du code, de découvrir les coulisses de la fabrication d'un jeu vidéo et de prendre la juste distance pour adopter des pratiques de jeu plus responsables et enrichissantes* », estime Tralalere.

• C. D.

(1) Porté par Tralalere sous l'égide de l'Agence du numérique (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et avec le soutien de l'Union européenne.
(2) La Ligue de l'enseignement a notamment été partenaire du programme destiné aux enseignants.
www.code-decode.net, www.internetsanscrainte.fr

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

La citoyenneté à l'ère numérique

Le numérique est sur le devant de la scène éducative, porteur d'espoirs et de craintes, tant sociétaux, qu'économiques et pédagogiques. Mais ce que recouvre ce mot est si varié qu'il n'est pas aisé d'en dégager des priorités éducatives. Depuis juin 2016, la Ligue de l'enseignement a entrepris d'organiser une conférence de consensus sur le numérique éducatif. Retour sur la démarche.

La démarche de la Ligue de l'enseignement s'inscrit à la confluence d'une double lignée : celle des conférences de consensus scientifiques qui ont pour objectif de poser des standards relevant des pratiques professionnelles, la définition d'un référentiel ou bien l'instauration d'outils d'évaluation et de régulation ; celle des conférences de consensus citoyennes qui relèvent de la démocratie participative.

UN SOCLE DE CONSENSUS, DES QUESTIONS QUI RÉSISTENT

En un premier temps, il s'agissait de distinguer les dissensus d'ordre scientifique, économique, politique et pratique et lever les confusions conceptuelles sur quatre points de tension autour du numérique éducatif dans le cadre de la scolarité obligatoire. Le 8 octobre ont eu lieu les travaux de dissensus et ont exclusivement réuni des scientifiques et des institutionnels [1]. L'objectif de cette première étape était de formuler des orientations prioritaires pour la recherche et des préconisations d'action citoyenne d'intérêt public.

Des modalités d'apprentissage inédites

La communauté scientifique s'accorde sur le fait que le numérique ne modifie en rien les formes d'apprentissage qui renvoient aux processus cérébraux. Il introduit en revanche des modalités d'apprentissage inédites en modifiant les contextes techniques et culturels de l'apprentissage.

Un lieu de dissensus a été identifié : les tensions entre les nouvelles modalités d'apprentissage et les formes instituées de l'évaluation scolaire. De fait, les protocoles institués éliminent par construction une grande partie des apprentissages construits dans des situations de travail ouvertes et non reproductibles dans une pédagogie du projet et non de l'exercice standardisé.

Plus de transparence concernant les algorithmes

Les chercheurs se sont interrogés sur comment injecter assez de sens politique dans les paramétrages pour que la fonction des algorithmes soit claire aux yeux du public sans engendrer de rejet massif voire de mouvement social ou de contournements infinis face à leurs décisions.

© Ligue de l'enseignement

Les chercheurs alertent sur la nécessité d'avoir une pleine et claire connaissance des fonctionnalités attendues afin de prendre la mesure de l'écart entre le prescrit et le réalisé. Cette transparence ne relève pas simplement de la transmission du code source mais surtout du cahier des charges qui en déterminent les finalités opérationnelles et sociales.

La recommandation de ce groupe de travail a été résumée par Monique Grandbastien : *« C'est probablement ce niveau de transparence qu'il faut exiger pour la majorité des applications publiques afin de permettre le débat citoyen et d'éviter aux responsables de se retrancher derrière la technique. Encore une fois, derrière la technique, il y a des humains qui font des choix et prennent des décisions tout à fait communicables dans un français lisible par tout citoyen un peu averti. »*

Privé, public ? L'école interrogée

Pour les acteurs du secteur privé, le champ de l'éducation apparaît comme nouvelle frontière à conquérir. Il ne faut pas se méprendre en limitant l'analyse à l'analogie avec le secteur éditorial classique. Désormais, les pratiques éducatives s'élaborent dans une tension permanente autour de la possession, du contrôle et du stockage des données et la *« mise en capacité »* des acteurs.

Or, l'école paraît tour à tour telle une forteresse retranchée, presque relevant du pouvoir régalien de l'État, inaccessible au secteur privé, soit comme une caisse de résonnance des innovations techno-pédagogiques et des intérêts privés.

Ces affirmations sont toutes les deux à la fois correctes et fausses parce qu'elles dépendent d'un système d'analyse à trois niveaux qui se décline pour le privé autour de ces trois pôles :

1) les grands groupes (multinationaux)
2) les groupes nationaux
3) les startups

Et pour le public, la question est de savoir à quel niveau s'exerce le contrôle public ou l'ouverture : national, régional ou local. À la croisée de tous ces niveaux, la classe, les enseignants et les élèves subissent des injonctions contradictoires.

Quels objets de culture scolaire ?

Le numérique comme science et comme pratiques relève de la culture lettrée contemporaine. La conversion numérique est en développement ; elle réécrit toutes les techniques intellectuelles, matérielles et corporelles. De ce fait, un impératif fait consensus : la maîtrise pratique et intellectuelle de l'Internet qui induit un nouveau rapport au savoir. Toutefois, demeure une question qui résiste : comment élaborer des orientations éducatives qui puissent supporter l'épreuve de la mise en œuvre généralisée dans l'ordinaire des classes et examens ?

Après ce premier symposium de dissensus, une consultation numérique a été ouverte du 25 octobre au 2 novembre pour recueillir les contributions des collectifs associatifs, professionnels ou institutionnels. Ces travaux sont venus nourrir les discussions de la conférence de consensus du jeudi 17 novembre organisée au Salon Educatec-Educatice, lors de la semaine de l'éducation.

DES ORIENTATIONS ET PRÉCONISATIONS PRIORITAIRES

Lors de la conférence de consensus, des orientations et des préconisations prioritaires ont été émises. Il s'agit de structurer le champ de la recherche dans les années à venir autour de ces questions dans une démarche de gouvernance participative avec, notamment, la Ligue de l'enseignement.

Participation systématique de la recherche au développement des technologies éducatives

Associer la recherche non seulement à la conception des programmes scolaires mais aussi au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre : intégrer la recherche au cœur de l'école ; créer des observatoires, sur le modèle des commissions de bioéthique, relatifs aux aspects économiques ou de protection des données ; inscrire l'Open Data dans l'enseignement obligatoire ; définir rigoureusement les règles éthiques relatives aux données et algorithmes ; enseigner dans le concret de la lecture des textes et des pratiques scientifiques les premiers algorithmes.

Ce collège scientifique poursuivra ses travaux dans les mois à venir. Des groupes de travail dédiés suivront étroitement les projets de recherche-action qui en découleront. La Ligue de l'enseignement souhaite de son côté participer au pilotage de ces actions et surtout à la dissémination au sein du réseau des résultats des travaux et faire remonter les contributions du terrain. Enfin, notons que cette conférence de consensus a durablement installé la Ligue de l'enseignement au cœur de l'écosystème de la recherche scientifique en matière d'éducation et gageons que cela inaugure une nouvelle manière de travailler, plus en cohérence avec les méthodes et éthique de la recherche scientifique.

• **Ange Ansour**

(1) Un collège de chercheurs français et internationaux sous la direction scientifique de Georges-Louis Baron, Éric Bruillard, Thérèse Laferrière et Ange Ansour. Quatre chercheurs, historiens, didacticien et psychologue ont présidé les travaux des quatre axes de dissensus : Anne-Marie Chartier, Roger-François Gauthier, Thérèse Laferrière et Jean-Louis Martinand.

PORTRAIT

« La créativité des enseignants est sous-exploitée ! »

© JGéraldine Dauvergne

Joëlle Lefort était à « La Fabrique », au Salon de l'éducation 2016, pour une journée de réflexion consacrée au thème « Esprit critique et réflexivité dans l'école numérique ». Robotique, programmation et films d'animation : les projets innovants qu'elle a menés au sein de sa classe de CM2 REP+ à Creil ont été souvent remarqués et récompensés. Cette institutrice, passionnée par les abeilles, mise avant tout sur le potentiel de chaque enfant.

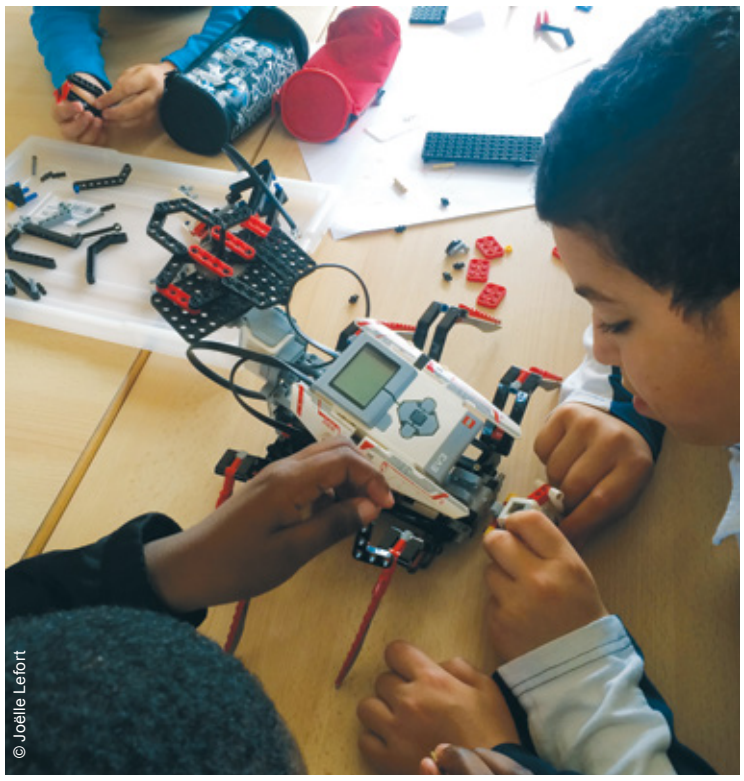

© Joëlle Lefort

Avant, Joëlle Lefort « faisait la leçon ». *« Mais je n'avais pas autant de réussite qu'aujourd'hui »*, concède l'institutrice de 43 ans. *« J'ai trouvé la solution en faisant de mes élèves les acteurs du cours. »* Le déclic remonte à sept ans, lorsqu'elle assiste à une conférence du chercheur Martin Giurfa, sur l'intelligence des abeilles. *« J'ai réalisé que l'être humain apprenait en faisant confiance aux autres »*, explique-t-elle. Désormais, ses élèves travaillent en collaboration avec leurs pairs. *« Je crée des situations simples, des défis, que les enfants, seuls, doivent résoudre. Je n'interviens que pour déverrouiller les blocages. »* Dans la classe de Joëlle Lefort, il n'y a pas de « bonne » méthode. Les élèves peuvent utiliser les manuels, d'autres livres ou les cours des années précédentes : bref, tous les outils dont ils disposent déjà. *« Chacun a ses rituels. En les utilisant chaque jour, ils avancent, chacun à leur rythme. »*

UN « PASSIF » SCOLAIRE

Joëlle Lefort enseigne à Creil, à l'école Louise Michel où elle était elle-même scolarisée, enfant. Une sorte de revanche bienveillante pour les petits élèves de REP+… *« J'ai été une excellente élève au collège, devenue décrocheuse au lycée »*, se souvient-elle. *« Au lycée, j'étais dans une classe où tous mes camarades trouvaient de l'aide chez eux, mais pas moi. Quand j'ai essayé d'en parler à mes professeurs, ils m'ont répondu que je n'avais pas le niveau. J'ai ressenti une profonde injustice. »* « En révolte », la lycéenne se désintéresse des études. Un professeur la convainc in extremis de passer son bac ES, qu'elle obtient. Elle s'inscrit en fac de sociologie. Mère à 21 ans seulement, elle doit arrêter ses études avant la licence, et enchaîner les petits boulots : service en restauration, animation en CAT auprès d'handicapés moteurs, manutention, vente… La création des « emplois jeunes » la ramène dans les établissements scolaires, comme aide éducatrice. *« C'est aussi à ce moment-là que j'ai eu mon premier ordinateur. Internet a tout changé dans ma vie : j'ai pu enfin apprendre sans dépendre des autres. »* Il y a douze ans seulement, elle se lance enfin dans l'enseignement.

> *« Pour un enseignant, la liberté de pouvoir agir directement sur les outils est très plaisante. »*

Son « passif » scolaire, comme elle le qualifie elle-même, influence fortement sa pratique aujourd'hui. *« Je veux que mes élèves sentent qu'ils ont un potentiel qu'ils ne connaissent pas, et qu'ils peuvent me faire confiance pour les aider à le trouver. »* Désormais, l'enseignante ne note plus systématiquement ses élèves. *« Ils ont toute l'année pour acquérir les compétences, à leur rythme. Je leur dis quand ils sont en voie de réussir, ou quand ils y sont arrivés. Je leur demande alors s'ils veulent que je leur mette une note. »* Pour faire participer les parents qui le souhaitent, elle a créé des jeux de cartes. Mais que ses élèves soient aidés ou non à la maison, *« ils progressent tous »*.

DES ABEILLES ET DES ROBOTS

Pas de suréquipement informatique dans la salle de classe. L'enseignante prête fréquemment aux élèves son iPad personnel ou son téléphone portable, pour compléter le jeu des trois tablettes en classe. *« Les outils numériques n'interviennent que quand nous voulons créer un robot ou un film d'animation. »* Bien plus que l'innovation technologique, ce qui inspire Joëlle Lefort, ce sont les abeilles. Apicultrice, elle veille sur trois ruches en forêt d'Ermenonville. *« Ce sont les plus grosses colonies qu'il m'ait été donné de voir,* s'étonne-t-elle. *Je ne récolte plus leur miel, je les protège et les aide parfois, en leur offrant du miel de thym grec, et en les tenant à distance des champs pleins de pesticides. »* Une passion qui lui est venue le jour où elle est tombée nez à nez avec un essaim sauvage. *« Là, commencent des moments magiques : se retrouver seule au monde parmi des milliers d'abeilles, qui se posent sur moi, quand l'air devient électrique… »* Elle voulait créer un lien entre ses élèves de Creil et la nature, qu'ils connaissent très peu. *« Nous avons commencé de façon classique. Je leur ai apporté des abeilles, des rayons de cire, et fait lire des ouvrages, avant de leur demander d'expliquer, à l'aide de robots, les comportements des abeilles. »* C'est ainsi que le projet RoBeeZ voit le jour. *« Ils étaient persuadés d'avoir tout compris, jusqu'au moment où il a fallu modéliser l'insecte. Le langage de la programmation est d'abord un travail de formulation. »*

UN LEVIER ÉNORME DE RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES

Voilà quatre ans que Joëlle Lefort s'est mise à la robotique et à la programmation. *« Je suis toujours aussi nulle ! »*, rigole-t-elle. *« Les enfants y entrent facilement. Lorsqu'ils rencontrent un problème, il arrive que je m'en mêle. Je me mets alors à leur hauteur, pour chercher avec eux. »* Depuis peu, elle partage ses expériences avec ses collègues. *« Je leur montre comment utiliser Scratch, un logiciel libre conçu pour initier les enfants à l'informatique. Ils ont alors le sentiment d'une grosse surcharge cognitive, mais ce n'est qu'une impression. Pour un enseignant, la liberté de pouvoir agir directement sur les outils est très plaisante. Elle est un levier énorme de réflexion sur les pratiques. La créativité des enseignants est encore sous-exploitée en classe ! »* Joëlle Lefort rencontre le plus souvent de l'inquiétude de la part de ses pairs. *« Devant les élèves, ils veulent montrer l'exemple en maîtrisant l'outil. Ils craignent, à tort, de perdre leur légitimité s'ils ne savent pas. »* Les projets de classe de Joëlle Lefort s'achèvent tous par la préparation d'une conférence. *« Il faut scénariser la présentation. Pour cela, je travaille avec des story boards : le support visuel aide les enfants à remettre les étapes dans l'ordre. »* Les élèves ont ainsi présenté leur travail à leurs camarades, à des collégiens, à l'inspection académique, ou à des chercheurs dans des manifestations scientifiques : ce fut le cas de la « Peluche qui valait trois gigas » lors du congrès des Jeunes Chercheurs des Savanturiers (lire encadré), un moment inoubliable. Les collègues enseignants qui voient débarquer les élèves de Joëlle Lefort lui disent qu'ils sont *« affamés »*. *« Je ne fais rien de génial : tout ce que je fais existait déjà avant, je n'ai rien inventé »*, répète Joëlle Lefort.

• Géraldine Dauvergne

À SAVOIR

"RoBeeZ" ET "LA PELUCHE QUI VALAIT 3 GIGAS" : 2 PROJETS TRÈS REMARQUÉS

Les deux projets de classe sur lesquels Joëlle Lefort a fait travailler ses élèves de CM2 ont suscité l'intérêt de la communauté des enseignants et des chercheurs.

RoBeeZ : apicultrice, Joëlle Lefort a fait étudier le fonctionnement d'une ruche à ses élèves, qui ont eu à relever un défi technologique : fabriquer, par équipes, des RoBeeZ (abeilles robots), reproduisant les comportements caractéristiques des individus d'une ruche. Ce projet a été récompensé en avril 2015 par le prix du Numérique lors de la 5e édition de la Journée de l'innovation organisée par le ministère de l'Éducation nationale.

La Peluche qui valait trois gigas : accompagnés par les « Savanturiers du numérique », programme éducatif développé par le Centre de recherche interdisciplinaire de l'université Paris 5, et parrainés par des chercheurs au sein du projet MO6 (modélisation organique des systèmes), les élèves de Joëlle Lefort ont cette fois-ci créé un exosquelette permettant à une peluche tétraplégique de recouvrer l'usage de ses membres. Trois autres classes de Creil en ont conçu les systèmes digestif, respiratoire et circulatoire.

MÉDIAS ÉDUCATIFS

Les « youtubeurs », de nouveaux pédagogues ?

Des vidéastes étaient présents en nombre cette année au Salon de l'éducation. Passionnés par la découverte et la transmission, ils conçoivent et publient des vidéos en ligne à visée éducative ou pédagogique. Décryptage de leurs motivations et objectifs.

Le 17 novembre 2016, des « youtubeurs » français ont fait le déplacement au Salon de l'éducation pour participer à une grande table ronde sur l'impact des vidéos de vulgarisation sur le petit monde de l'enseignement : « Les vidéastes sur le Web bouleversent-ils l'enseignement ? » Il y avait le vulgarisateur scientifique à succès Bruce Benamran (e-penser), l'avocate Éloïse Wagner (911 Avocat), la docteure en biologie Tania Louis (Biologie Tout Compris), mais aussi Natacha (NaRt), Nawel (Miss Book), Pierrot et Redeck (Le Mock), Cécile et François (Pallas Athéné), et enfin Julien Ménielle et Manon Champier, qui officient respectivement pour les chaînes Dans ton corps et C'est une autre histoire (lire ci-contre).

Qui sont-ils ? Tous ont en commun un domaine de compétence et le goût de la recherche. Tous sont aussi de très bons orateurs. Et tous se sont taillé une solide réputation de vulgarisateurs et de passeurs de savoirs dans leurs domaines, avec à leur actif la publication de centaines de vidéos ayant généré des dizaines de milliers de vues sur YouTube. La plupart sont d'ailleurs regardées de près par des conférenciers plus *« vieille école »*, soucieux d'utiliser les vidéos pour *« démultiplier leurs efforts »*. *« Chacun ici touche des milliers de personnes avec chacune de ses vidéos »*, relève l'astrophysicien Roland Lehoucq, venu participer à la table ronde. *« Pour ma part, j'ai calculé qu'avec mes 60 conférences annuelles, je ne touche "que" un auditoire d'environ 6 000 personnes par an en moyenne... »*

Les youtubeurs (eux préfèrent se définir comme des « vidéastes », qui utilisent YouTube comme un canal et pourraient en changer si l'occasion se présente) ont des motivations variées. Mais tordons tout de suite le cou à une idée reçue : aucun ne le fait pour l'argent. Malgré leurs succès d'estime, les vidéos qu'ils produisent enregistrent des audiences modestes au regard de celles qui sont mises en ligne par des humoristes ou des « gamers »... Et elles génèrent donc de très faibles revenus publicitaires. Le plus célèbre des vulgarisateurs, Bruce Benamran, revendique des gains « bruts » de plusieurs milliers d'euros par mois liés à la publicité et au mécénat (entre 3 000 et 5 000 euros). *« C'est confortable, je ne vais pas dire le contraire, mais ce n'est pas énorme et ce n'est pas pérenne »* (il ne faut que quelques semaines pour passer de la célébrité aux oubliettes sur YouTube).

DES ASTUCES ET DE L'HUMOUR

En termes de style, la plupart utilisent l'humour pour faire passer leurs messages. Mais chacun a ses petits « trucs » de vulgarisateur bien à lui. *« Il faut bien comprendre que l'on peut à la fois être une sommité dans son domaine et un très mauvais vulgarisateur »*, rappelle Bruce Benamran. *« La vulgarisation est un métier en soi, qui s'appuie sur plusieurs outils pour expliquer les choses. Certains utilisent l'humour... Mais d'autres emploient des maquettes ou des illustrations... L'important est toujours d'éveiller la curiosité pour que les spectateurs aient envie d'en savoir plus. »* Pour captiver son audience, lui *« raconte et explique les choses qui l'éclatent comme il le ferait avec ses amis, dans la vraie vie »*. Il s'emploie aussi souvent à prendre comme point de départ *« un préjugé répandu »* pour ensuite le démonter et en expliquer les limites – arguments à l'appui.

En tant qu'avocate, Éloïse Wagner essaie pour sa part *« d'avoir dans les vidéos une approche du droit rigolote »* et de se *« détacher autant que possible du langage juridique, plutôt austère »*. Quant à Tania Louis et Julien Ménielle, scientifiques pur jus, ils multiplient les comparaisons et les analogies amusantes : la première a récemment utilisé un sac de couchage pour présenter les grands principes de l'ADN à son auditoire, et le second est coutumier des comparaisons avec des œuvres culturelles qu'il apprécie (tirées du cinéma ou de l'univers des séries, par exemple).

À VISIONNER CHEZ SOI PLUTÔT QU'À L'ÉCOLE

Cette liberté de ton fait le charme des vidéos mais elle les rend aussi inutilisables dans un cours classique, si l'on en croit Redeck (Le Mock) : *« Je suis enseignant et je ne peux pas utiliser mes propres vidéos dans mes cours. Nos vidéos sont conçues pour que les gens les regardent chez eux et nous utilisons un registre de langage familier, voire même un peu vulgaire, qui n'est pas du tout celui de l'école. Les codes ne sont pas du tout les mêmes. »* Même son de cloche pour son acolyte Pierrot, qui précise toutefois qu'il ne *« faut jamais prendre les spectateurs pour des idiots. On sait bien que ce n'est pas parce qu'on utilise des mots vulgaires que les ados nous écouteront avec plus d'attention ! »*.

Reste enfin à « sourcer » les informations pour que les spectateurs puissent vérifier par eux-mêmes les dires du présentateur. La démarche, forcément chronophage, n'est pas systématique pour Bruce, Julien et Manon. Elle l'est davantage pour Tania Louis, qui rappelle qu'il *« ne faut jamais prendre pour argent comptant ce que dit une personne »* et que de nouveaux collectifs (Vidéo Science ou la Vidéothèque d'Alexandrie...) ont été créés pour faire un premier tri parmi la multitude de vidéos de vulgarisation diffusées en ligne (ils ne relaient que des vidéos *a priori* sérieuses sur leurs plates-formes). Elle l'est aussi pour Éloïse Wagner, qui s'efforce de citer dans ses vidéos les articles du Code civil ou les textes en lien avec la propriété intellectuelle, ou pour Natacha (NaRt), qui n'hésite pas à renvoyer le spectateur vers les vidéos de ses « concurrents ». *« D'un point de vue purement commercial, c'est idiot,* s'amuse-t-elle. *Mais d'un point de vue éthique, cela me permet d'inviter le spectateur à croiser ses sources. Il y a autant de méthodes de vulgarisation que de vulgarisateurs et chacun peut ainsi se faire une idée sur nos différentes façons d'aborder un sujet ! »*

• **Christophe Dutheil**

Nawel, Miss Book

Bruce Benamran lors du Salon de l'éducation

À DÉCOUVRIR

LES CHAÎNES À SUIVRE SUR YOUTUBE

911 Avocat : émission de vulgarisation juridique

Biologie Tout Compris : chaîne de médiation scientifique dédiée à la biologie

C'est une autre histoire : émissions parlant (autrement) d'histoire

e-penser : chaîne de vulgarisation scientifique

Le Mock : émission de critiques de la littérature classique française

Miss Book : chaîne de divertissement littéraire

NaRt et **Pallas Athéné :** chaînes de vulgarisation de l'histoire de l'art

« Les vidéos ne se substituent pas aux cours »

Après une expérience de trois ans en tant que professeur des écoles, l'historienne Manon Champier prépare une thèse de doctorat sur la « réception de l'Antiquité » au XIXe siècle. Dans son temps libre, elle devient Manon Bril (son pseudo) et présente des émissions de vulgarisation sur une chaîne YouTube, baptisée « C'est une autre histoire ».

Les Idées en mouvement : Quand et pourquoi avez-vous eu l'idée de créer la chaîne « C'est une autre histoire » ?

Manon Champier : Tout est parti de deux expériences personnelles. En 2015, j'ai eu l'occasion de participer au concours *« Ma thèse en 180 secondes »*, qui est organisé par le CNRS et s'adresse aux doctorants. Chacun devait présenter en trois minutes son sujet de recherche au grand public. J'ai trouvé l'expérience intéressante et obtenu le prix du public lors de la finale régionale. Un peu plus tard, j'ai réalisé avec un ami une petite vidéo sur l'histoire de la ville de Toulouse, où j'habite. À cette époque, nous voulions juste essayer la vidéo et nous avons été un peu surpris par le succès de notre production, qui a un

peu « buzzé » sur le Web français. J'en ai retenu qu'il pouvait y avoir un public sur Internet pour des vidéos de vulgarisation portant sur des thématiques très sérieuses.

Quels publics vise « C'est une autre histoire » ?

Je n'ai pas réfléchi aux cibles que je souhaitais viser avant de me lancer. En fait, je fais ce que j'ai envie de faire. Ce qui explique sans doute pourquoi je touche un public qui appartient en grande majorité à la même tranche d'âge que moi (18-35 ans).

En tant que présentatrice, vous adoptez en général un ton très léger, en phase avec les codes du Web…

Là aussi, ce n'est pas forcément hyper-réfléchi. En tant qu'universitaire, je passe beaucoup de temps à faire des communications et à écrire des articles académiques. Sur YouTube, je peux au contraire me lâcher et parler comme j'en ai envie, sans mettre les formes. J'essaie de faire en sorte que le fond reste toujours sérieux et de m'appuyer sur des sources documentées. Mais la forme m'appartient et je ne m'interdis jamais de faire de l'humour pour rendre les contenus accessibles.

Quels retours avez-vous eus de la part de vos pairs (historiens et chercheurs) ?

La vulgarisation n'est pas toujours bien vue dans le monde académique et je sens bien que mes confrères les plus conservateurs ne perçoivent pas l'intérêt de ces vidéos. Mais dans l'ensemble, j'ai des retours très positifs. Il m'est même arrivé, par exemple, que des collègues me proposent d'intervenir dans des TD visant à former les étudiants sur des thématiques liées à la vulgarisation.

Quid des enseignants ?

Pour avoir moi-même enseigné, je suis consciente qu'il ne suffit pas de regarder une vidéo pour s'approprier un sujet et apprendre des choses. Tout va trop vite et les contenus ne sont pas « intégrés » dans des séquences, comme ils le seraient dans un cours. Mes vidéos ne sont pas construites pour être des cours et n'ont pas vocation à le devenir. Elles ont pour principal objectif de piquer la curiosité de personnes qui peinent à s'approprier une discipline généralement considérée comme austère et élitiste.

J'ai par exemple un format de vidéos « relooking pédagogique », qui permet de dresser le portrait d'une grande figure de la mythologie gréco-romaine, et un autre avec lequel j'accompagne le spectateur dans la découverte d'une œuvre (« Tu vois le tableau »).

© DR

Manon Champier, C'est une autre histoire

Comment trouvez-vous vos sujets ?

Encore étudiante, je me cantonne à des thèmes qui m'intéressent pour ma thèse et me demandent assez peu de recherches annexes. Plus tard, j'espère pouvoir aborder des sujets plus diversifiés et m'aventurer vers des périodes que je ne connais pas.

• Propos recueillis par C. D.

« Le plus de la vidéo ? Éveiller la curiosité »

Julien Ménielle, présentateur en blouse blanche de la chaîne « Dans ton corps », a fait ses armes dans les hôpitaux (et dans les médias) avant de se lancer dans le tournage de vidéos sur la santé et le corps humain.

Les Idées en mouvement : Que faisiez-vous avant de vous consacrer à temps plein à la présentation de programmes de vulgarisation scientifique ?

Julien Ménielle : J'ai commencé ma vie professionnelle comme infirmier d'État, pendant 10 ans. Ensuite, je me suis réorienté et je suis devenu journaliste pour le journal *20 Minutes* : ayant débuté comme stagiaire, je suis ensuite devenu rédacteur en chef adjoint du Web, puis du magazine papier et enfin en charge de la vidéo. J'ai quitté cet emploi en janvier 2016, décidé à faire ce que j'avais toujours eu envie de faire : de la vidéo… des vidéos qui me ressemblent, sans que celles-ci soient le résultat de commandes.

© Christophe Panepinto - Dans ton corps

Julien Ménielle, Dans ton corps

Quand avez-vous lancé « Dans ton corps » ? Êtes-vous satisfait des résultats ?

L'idée me trottait dans la tête depuis un certain temps mais je n'ai vraiment commencé à m'y consacrer qu'en début d'année 2016, après mon départ de *20 Minutes*. La première vidéo a été mise en ligne en avril et l'accueil a été très bon. Mais je dois reconnaître que j'ai pu initialement compter sur mon réseau de contacts, et quelques « célébrités » (toutes proportions gardées) pour m'aider à faire connaître l'existence de ma chaîne. J'ai aussi la chance d'être soutenu dans ma tâche par le réseau publicitaire Mixicom, qui travaille avec plusieurs pointures du Web, comme Cyprien et Norman. Cela m'a permis d'être dès le départ entouré de vrais pros pour le montage ou les créations graphiques. Je peux ainsi me concentrer à 100 % sur l'écriture et la présentation des sujets.

Comment définissez-vous « Dans ton corps » ?

Je ne me définis pas forcément comme un youtubeur scientifique. En tant qu'infirmier de formation, je considère que mon secteur, c'est la santé. Ce qui nécessite des connaissances sur l'anatomie, la physiologie ou les pathologies. Mes vidéos relèvent autant du divertissement que de la pédagogie (je ne sais d'ailleurs pas dans quel ordre je dois mettre ces termes !). Selon moi, ces deux dimensions sont capitales et complémentaires. On peut rigoler et aussi apprendre plein de choses. D'un point de vue strictement personnel, je pense que cela correspond aussi assez bien à ma personnalité. Je sais que je ne serais pas très bon si je restais très sérieux sur la forme. Mais pour tout dire, je n'écarte pas totalement l'idée de faire un jour du « tout divertissement » ou du « tout pédagogique ».

Où trouvez-vous vos idées ?

J'ai un document Word dans lequel je stocke toutes les idées qui me passent par la tête et qui pourraient éventuellement être creusées à l'avenir. Je reçois aussi pas mal de questions de la part des spectateurs, qui postent des commentaires en dessous des vidéos ou bien m'interpellent sur Twitter, sur Facebook ou par e-mail… J'ai ainsi mis de côté une bonne liste de pistes de sujets pour les mois et années à venir.

La santé étant un sujet sérieux et sensible, quelles sont vos limites ?

> *« Mon objectif : dédramatiser des sujets qui sont souvent très lourds. »*

Pour l'instant, je me sens très libre dans ce que je fais et je n'ai pas de craintes spécifiques. L'objectif est effectivement de dédramatiser des sujets qui sont souvent très lourds – le cancer, la coloscopie… La difficulté pour moi consiste à ne pas jargonner et à trouver les mots qui vont permettre d'expliquer à tout un chacun un sujet complexe. Il me faut aussi identifier les notions qui sont maîtrisées par tous et qui feront donc peut-être marrer les spectateurs. Je ne m'interdis rien et j'estime qu'il est possible de rire de toutes les maladies. Ma seule limite concerne les malades eux-mêmes, évidemment. Je suis très vigilant à ce que l'on ne puisse jamais penser que je me moque des malades.

Comment les enseignants voient-ils votre travail ?

Certains m'ont interpellé pour me demander l'autorisation de diffuser une vidéo à une classe : ils étaient enseignants en classe scientifique ou bien souhaitaient diffuser une vidéo dans une maison d'arrêt… J'apprécie énormément d'avoir ce type de retours et j'ai évidemment accepté. Mes vidéos ne sont pas des cours et ne sont pas là pour se substituer aux enseignements classiques : elles peuvent au mieux être utilisées comme un support pédagogique. Mais j'estime que leur valeur tient à leur capacité à éveiller la curiosité.

• Propos recueillis par C. D.

© Benoît Debuisser

À SAVOIR

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PISA 2015 : LA FRANCE DANS LA MOYENNE MAIS UN FORT DÉTERMINISME

La sixième mouture de l'enquête internationale de l'OCDE révèle une fois de plus l'inégalité du système éducatif français : une tendance à l'œuvre depuis maintenant 10 ans. PISA 2015 met l'accent cette fois sur les compétences des adolescents en sciences. Avec un score de 495 points, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (493 points) – au même niveau que l'Autriche, la Suède ou les Etats-Unis. Mais reste bien en deçà de Singapour, du Japon, de l'Estonie, de la Finlande et du Canada.

Le score moyen français cache toutefois de très fortes disparités : 118 points séparent le résultat de l'enfant « bien né » de celui d'origine très modeste. Le premier a obtenu en moyenne 558 points aux tests ; le second seulement 441 points. C'est l'un des écarts les plus forts parmi les 72 pays ou économies qui ont participé à l'enquête. Pour l'OCDE : « Le milieu socio-économique explique en France plus de 20 % de la performance obtenue par les élèves de 15 ans, contre seulement 13 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. »

La France a un peu plus d'élèves très performants et performants que la moyenne mais elle bute toujours sur un noyau dur d'élèves en difficulté (dont les compétences en sciences sont bien en deçà des compétences que tous les élèves devraient atteindre à la fin de leur scolarité obligatoire).

Sur les mathématiques et la compréhension de l'écrit, la situation est stable et les élèves français restent dans la moyenne (ils ont même gagné quelques points en compréhension de l'écrit).

« INSISTER SUR LE TUTORAT »

Enfin il faut signaler que sur ce domaine majeur d'évaluation que sont les sciences, la France se distingue par ses méthodes d'enseignement. Elle a très peu de tutorat : 30 % en moyenne, contre 77 % dans les établissements des pays de l'OCDE. De même, la pratique de l'évaluation est peu répandue : à peine 23 % des élèves de 15 ans sont scolarisés dans un établissement où le chef d'établissement les pratique, contre 69 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Sur le point du tutorat, Jean-Paul Delahaye relève que dans la réforme du collège, 3 heures d'accompagnement personnalisé ont été mises en place. Ce qui a été engagé en 2013 *« va demander du temps. C'est l'affaire d'une génération. Mais l'OCDE nous dit que la France est dans la bonne direction »*. Il faut donc insister sur *« le tutorat mais aussi la formation des enseignants français, la priorité au primaire, des moyens pour ceux qui ont moins »*.

www.oecd.org

MIXITÉ

L'école française toujours en proie aux inégalités

Les résultats de PISA 2015 l'ont confirmé : la France reste championne de la reproduction des inégalités sociales à l'école. Ce constat, éclairé par des rapports récents[1], n'est malheureusement pas nouveau. Les élèves français ne disposent pas tous des mêmes moyens pour réussir. Des inégalités de traitement qui sont directement liées au manque de mixité sociale dont notre école fait l'objet.

La dernière livraison de l'enquête de l'OCDE – PISA 2015 (lire encadré) – confirme ce que nous constations en 2012 en en montrant l'aggravation. Derrière une moyenne de résultats globalement stables, les inégalités scolaires ont augmenté (avec une augmentation de la polarisation entre les plus forts et les plus faibles), et la France reste championne de la reproduction des inégalités sociales.

DES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT AU DÉPART

Pourquoi une telle panne de la démocratisation de la réussite scolaire depuis plus de 20 ans ? Plusieurs rapports, et notamment celui du Cnesco, éclairent la mécanique de sélection compétitive et ségrégative qui se cache derrière la méritocratie scolaire et amplifie les inégalités sociales de départ.

Il s'agit d'abord « d'inégalités de traitement » au cœur de l'école : moindre qualité pédagogique (part plus importante d'enseignants peu expérimentés et peu formés, ajustements à la baisse des exigences et défaut de pédagogies différenciées, recours au redoublement) ; climat scolaire dégradé en lien avec une forte ségrégation sociale et scolaire des publics scolarisés ; stratégies familiales d'évitement des familles « initiées » (en termes de contournement de la carte scolaire et de recours à des offres privées dans une logique de « marché » scolaire) ; malentendu sociocognitif de par la « discontinuité culturelle » entre familles populaires et école (et faiblesse des pédagogies explicites et coopératives pour la prendre en compte, ou de l'appui à l'implication des familles)… On voit ici à quel point une allocation supplémentaire et progressive de « moyens » à destination de ceux qui ont moins (concernant les pédagogies, la formations des éducateurs, le renforcement des « alliances éducatives », au-delà du nombre et de la qualité des encadrants) est essentielle : c'est tout l'enjeu d'une éducation prioritaire qu'il convient de conforter pour la préserver de la spirale des effets de stigmatisation négative et d'évitement.

Ces inégalités de traitement se traduisent par des inégalités en matière de résultats scolaires, elles-mêmes prolongées par des inégalités fortes d'orientation et de parcours au terme de la scolarité obligatoire : autocensure et manque d'information, orientation précoce et par l'échec d'une part majoritaire des milieux populaires vers des formations professionnelles non choisies, plus forte proportion de décrochage, moindre valeur des diplômes (notamment en termes d'insertion sociale et professionnelle).

LES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION EN PREMIÈRE LIGNE

Et ces constats sont encore plus négatifs si on considère les populations issues de l'immigration, qui pâtissent plus que les autres des logiques ségrégatives et de l'absence de mixité sociale. Ce point est à mettre en rapport avec la très forte concentration des populations d'origine immigrée plus ou moins récente dans certains territoires marqués par de fortes ségrégations sociospatiales concentrant les difficultés sociales et économiques ; concentrations soulignées par des chercheurs comme Choukri Ben Ayed.

Dans ces configurations marquées par l'ethnicisation des rapports sociaux notamment à l'école, des travaux comme ceux de la sociologue Françoise Lorcerie[2] ont d'ailleurs pointé les risques de développement des identités oppositionnelles et de logiques de séparatismes ethnoculturels et de revendications culturelles voire confessionnelles que le développement de ces « entre-soi » minorisés (en miroir des entre-soi privilégiés qui sont choisis et non subis) peuvent engendrer, en réponse notamment au sentiment d'injustice ressenti face à des discriminations perçues à base ethnique.

L'enjeu du développement des mixités scolaires, sociales et culturelles, reconnues comme un objectif explicite du service public d'éducation par la loi de 2013, semble donc un axe essentiel à réaffirmer, en prolongement des quelques expérimentations locales autour des logiques de sectorisation. Permettre à tous les jeunes d'apprendre à vivre ensemble est un objectif non moins important que l'objectif d'égalité des réussites individuelles, pour peu qu'on développe largement des pédagogies différenciées adaptées à ces contextes hétérogènes, et qu'on réaffirme l'urgence d'une éducation émancipatrice, laïque et démocratique à la citoyenneté et contre les préjugés et discriminations.

● **Arnaud Tiercelin**

(1) Rapport de Jean-Paul Delahaye : *« grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous »* (mai 2015) ; rapport du Cnesco *« comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ? »* (septembre 2016) ; rapport du Défenseur des droits *« droit fondamental à l'éducation : une école pour tous, un droit pour chacun »* (novembre 2016).

(2) Lorcerie F., *L'école et le défi ethnique*, ESF-INRP, 2003 – *« Laïcité et Islam : enjeux pédagogiques »*, entretien tiré d'un atelier co-organisé avec la Ligue de l'enseignement dans le cadre de l'Université d'automne 2016 du SNUipp, revue *Fenêtres sur cours*, octobre 2016 (pages 76-77).

RAPPORT

Réduire les discriminations, augmenter la population active ?

France Stratégie vient de rendre public un rapport intitulé « Le coût économique des discriminations ». Jusqu'alors politique et morale, son approche est originale et se concentre sur le marché du travail. Résumé.

L'entreprise est le lieu où les discriminations sont les plus pénalisantes car l'accès impartial à l'emploi conditionne l'intégration sociale, c'est-à-dire l'accès au logement, aux soins... Plus de la moitié des dossiers de réclamations déposés auprès du Défenseur des droits concernent en effet l'emploi.

Parmi les motifs de discrimination prohibés par la loi française, quatre ont été retenus pour l'analyse : le sexe, l'origine, le lieu de résidence et le handicap. Ils ont été conjugués afin de tenir compte du caractère cumulatif des discriminations. L'analyse statistique des écarts entre la situation d'un groupe discriminé et celle d'une population de référence a été privilégiée. Ces écarts pouvant provenir de différences objectives, l'étendue du réseau d'interconnaissance des individus par exemple. Ils peuvent aussi renvoyer à des différences de comportement ou à une différence de traitement des individus : c'est la discrimination caractérisée.

Le constat est sans surprise : « Quelle que soit leur origine, les femmes sont les plus pénalisées. Viennent ensuite les hommes natifs des DOM et les descendants d'immigrés d'Afrique (y compris Maghreb) pour lesquels les écarts sont équivalents… Enfin, les écarts liés à la résidence en zone urbaine sensible (ZUS) existent, mais ils sont relativement faibles. »

MIEUX PARTAGER L'EMPLOI

L'apport du rapport réside dans l'évaluation du coût des discriminations. Il est présenté sous l'aspect de gains macroéconomiques : « À l'échelle de l'économie, une réduction des discriminations sur le marché du travail revient à une augmentation de la population active, en y intégrant de nouvelles personnes susceptibles de travailler. L'augmentation de cette offre de travail aboutit à une réduction du coût du travail, donc du coût de production des biens et services. »

Selon France Stratégie, un nouveau point d'équilibre pourrait être atteint dans lequel « l'emploi est moins rémunéré en moyenne mais mieux partagé (gain pour les discriminés) et où le niveau de production est plus élevé (gain collectif). La population de référence est perdante à court terme, au sens où son salaire baisse sans que son taux d'emploi augmente ». La suite se veut rassurante : « À long terme néanmoins, l'ajustement à la hausse du stock de capital permet en principe un accroissement supplémentaire de la production et un retour des salaires vers leur niveau initial. »

DES GAINS POUR L'ENTREPRISE ET LES FINANCES PUBLIQUES

France Stratégie tente également d'évaluer le gain pour les entreprises. Le rapport fait l'hypothèse « que les individus appartenant au groupe de référence ont actuellement en moyenne, au sein de ce vivier de salariés bien payés, moins de potentiel que les individus de groupes discriminés, puisque la discrimination conduit précisément à sous-représenter ces derniers parmi les mieux payés ». Ce qui conduit les auteurs à estimer « qu'une entreprise qui ne recruterait aujourd'hui que des hommes parmi le vivier des 10 % de salariés les mieux rémunérés aurait une productivité inférieure à 7 % par rapport à une entreprise qui embaucherait à parité femmes et hommes ».

Un aperçu des gains pour les finances publiques est donné en conclusion. Ils résultent de l'augmentation du PIB et de son impact sur le montant des dépenses et des recettes publiques. D'une part, les dépenses baissent car le sous-emploi et même le non-emploi diminueraient. D'autre part, les recettes devraient augmenter puisque elles dépendent des richesses créées. Cela concernerait l'impôt sur les sociétés bien sûr, mais aussi les cotisations de sécurité sociale, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée…

L'ensemble de ce coût des discriminations, ou de gains si elles étaient éradiquées, fait l'objet d'une tentative d'évaluation globale. Les chiffres sont impressionnants. Au final, la réduction des écarts de taux d'emploi et d'accès aux postes élevés entre population de référence et populations discriminées permettrait un gain de près de 7 % du PIB. Soit environ 150 milliards d'euros sur la base du PIB français de 2015. Ce résultat est le produit d'un scénario économico-politique s'inscrivant dans une fourchette allant de + 3,6 % du PIB (soit 80 milliards d'euros) à + 14,1 % du PIB (soit près de 310 milliards d'euros). Ce sont incontestablement ces ordres de grandeur qui ont suscité nombre de commentaires dans les médias. Les ministères concernés ont fait savoir qu'ils entendaient bien les utiliser pour justifier des politiques plus volontaristes dans la lutte contre les discriminations. On se bornera ici à rappeler que, même dans l'hypothèse où la diminution des discriminations n'aurait aucun impact économique (et même un impact négatif), elle resterait un objectif politique majeur.

• **Charles Conte**

EN BREF

DISCRIMINATION, DE QUOI PARLE-T-ON?

Il faut d'abord s'entendre sur le terme « discrimination ». Du latin *discriminatio*, il devient d'usage courant en français au XIXe siècle. Utilisé en psychologie, dans les relations humaines, dans les arts et en littérature en particulier, il signifie « discerner », « distinguer ». Le terme est neutre. Il évoque les choix que toute personne effectue à chaque moment de sa vie en fonction de critères subjectifs ou objectifs. Une acception particulière du mot devient courante à partir des années 90 : la discrimination désigne plus spécialement le choix négatif. Ce choix étant, de plus, fait à partir de critères interdits par la loi. La « discrimination » est devenue synonyme de « discrimination négative prohibée ».

Le sociologue Robert Castel[1] la définit ainsi : *« La discrimination négative ne consiste pas à donner plus à ceux qui ont moins, elle fait au contraire d'une différence un déficit marquant son porteur d'une tare quasi indélébile. Être discriminé négativement, c'est être assigné à un destin sur la base d'une caractéristique que l'on n'a pas choisie, mais que les autres vous renvoient sous la forme d'un stigmate. La discrimination négative est une instrumentalisation de l'altérité constituée en facteur d'exclusion. »*

Le droit européen a joué un rôle important dans cette évolution. L'action publique pour l'intégration des immigrés ou issus de l'immigration a fait place à la lutte contre les discriminations. Celle-ci a été placée au cœur de l'agenda public avec la création de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) en 2004. Les missions de la Halde sont transférées au Défenseur des droits en 2008. Les discriminations désignent désormais les traitements défavorables (dans l'entreprise, à l'école, dans le logement…) d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de critères prohibés déterminés par la loi.

Ces critères sont maintenant une vingtaine : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, lieu de résidence, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation ou identité sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

(1) *La discrimination négative* (éditions du Seuil, collection La République des Idées).

RELIGION

Le blasphème et la liberté d'expression

L'abrogation du délit de blasphème dans le droit local alsacien et mosellan est presque passée inaperçue. Pourtant, la question de la liberté d'expression en matière religieuse avait été reposée dans des termes violents, en 2015, lors de l'assassinat des caricaturistes de Charlie Hebdo.

La notion de blasphème n'existait plus dans le droit français qu'en Alsace et en Moselle. Le 14 octobre dernier, les sénateurs débattaient du projet de loi « Égalité et Citoyenneté ». Dans le cadre de cette discussion, ils ont adopté à la majorité l'article 38 bis qui abroge le délit de blasphème réprimé par le droit pénal local d'Alsace et de Moselle (articles 166 et 167). Le nouvel article 167 est ainsi rédigé : « Les articles 31 et 32 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État sont applicables. » Ces articles concernent le trouble de l'exercice du culte. C'est une indéniable victoire, même si ces articles étaient peu évoqués.

En 1954, le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné des personnes ayant perturbé un office dans la cathédrale sur la base de l'article 167. Toutefois, en appel, seul le trouble à l'exercice du culte a été retenu. En 1996, ce sont des militants d'Act Up, l'association des étudiants gays et lesbiennes de Strasbourg, et de Ras l'front qui ont protesté dans la cathédrale de la ville contre une tribune libre jugée homophobe de l'évêque de Strasbourg, Léon-Arthur Elchinger, parue dans *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*. En 2012, à l'occasion de la publication des caricatures de Mahomet, l'Institut de droit local a précisé que l'islam ne faisait pas partie des cultes reconnus officiellement en Alsace et ne pouvait donc pas recourir à l'interdiction du blasphème. En janvier 2015, les représentants des principaux cultes, dont les musulmans, ont finalement reconnu que ce délit de blasphème était tombé en désuétude.

DE L'ANCIEN TESTAMENT À L'IMAM KHOMEINY

Alain Cabantous a écrit une riche *Histoire du blasphème en Occident*(1). La notion n'a vraiment de sens que dans les religions monothéistes. Même si l'on peut identifier quelques vagues équivalences dans les paganismes antiques ou les religions d'Extrême-Orient. Face à un dieu unique, créateur du monde et de l'humanité, « terrible », « jaloux », pour reprendre les qualifications bibliques, la vénération ne peut être qu'absolue. Dans l'Ancien Testament, le Décalogue affirme : « *Tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain.* » Renier ou même maudire Dieu est passible de mort. Le même interdit se retrouvera chez les chrétiens et les musulmans. Pour les autorités juives de son époque, Jésus de Nazareth blasphémait. Et, réciproquement, les Toledoth Yeshu (Vies de Jésus) écrites plus tard dans la diaspora juive étaient blasphématoires aux yeux des chrétiens. Les condamnations à mort furent rares dans le monde musulman. Mais elles sont redevenues d'actualité depuis la fatwa de l'imam Khomeiny condamnant Salman Rushdie pour la publication des *Versets sataniques* en 1989.

Mais le blasphème a-t-il encore un sens dans un monde où la diversité religieuse et la montée de l'incroyance relativisent les professions de foi absolues ? Du point de vue seulement religieux, le blasphème de l'un n'est pas le blasphème de l'autre. Du point de vue athée ou agnostique, la question n'a pas de sens. Et dans une société laïque, l'État ne peut se faire théologien pour décréter ce qui relève ou non du blasphème. On note même un usage fréquent des guillemets pour souligner le caractère hypothétique de la notion de « blasphème ». En France, c'est la mémoire du chevalier de La Barre qui reste emblématique. Il est condamné en 1766 par le tribunal d'Abbeville, puis par la Grand-Chambre du Parlement de Paris, pour « impiété, blasphèmes, sacrilèges exécrables et abominables ». Son supplice sera terrible : la langue tranchée, il sera décapité puis brûlé avec un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire qui avait tenté de le défendre.

LA LOI CONTRE LE RACISME INSTRUMENTALISÉE

Dans la France contemporaine, la situation a complètement changé. La sécularisation de la société a pu faire penser que la question elle-même était obsolète. Les luttes pour la liberté d'expression ayant bien d'autres objets, comme le montrent les livres nombreux et précieux de Bernard Joubert et d'Emmanuel Pierrat. Avec quelques polémiques secondaires telles que l'interdiction momentanée de la distribution et de l'exportation du film de Jacques Rivette *La Religieuse* (adapté de Diderot) en 1966. Mais à partir du milieu des années quatre-vingt, les affaires se sont multipliées. Jean Boulègue en a fait un inventaire minutieux dans son livre *Le Blasphème en procès 1984-2009*(2). Anastasia Colosimo vient de compléter son travail avec *Les Bûchers de la liberté*(3). Ils décrivent notamment l'essor de l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité chrétienne et française (Agrif). Cette organisation est fondée par Bernard Antony, militant nationaliste et traditionaliste catholique très actif. L'Agrif utilise la loi de 1972 contre le racisme, dite loi Pleven. Cela peut surprendre. Son article 1 proscrit « la discrimination, la haine, la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

L'interprétation par le juge du mot « religion » est déterminante. S'agit-il d'une idéologie (critiquable) ou d'un aspect de la personnalité d'un individu ou d'un groupe d'individus (risque de discrimination) ? Sur plus de 200 procès, l'Agrif en a gagné 35 (pas seulement en utilisant la loi Pleven). Dans le registre qui nous intéresse, c'est la victoire sur *Charlie Hebdo* qui nous interpelle. À l'occasion de la venue en France du pape Jean-Paul II, un numéro Spécial pape est publié en septembre 1996. Il contient des pages en forme d'affiches représentant notamment divers instruments, guillotine, canon, invitant à exécuter le pape. En novembre 1997, la cour d'appel de Paris déclare *Charlie Hebdo* et le dessinateur Gébé coupables du délit de « provocation à la discrimination envers la communauté des catholiques ». Le pourvoi en cassation formé par le journal fut rejeté, faute de dépôt du mémoire ampliatif dans le délai légal(4).

LA POLÉMIQUE DES CARICATURES

Mais ce sont évidemment les caricatures de Mahomet qui ont suscité à nouveau des débats sur le droit au « blasphème ». Il s'agissait de douze caricatures par douze dessinateurs parues en 2005 dans le quotidien danois *Jyllands-Posten* (Le Courrier du Jutland). Cette publication faisait suite aux revendications de l'écrivain Kåre Bluitgen. N'ayant trouvé personne pour illustrer un livre sur Mahomet, il constatait une autocensure générale. En France, c'est *Charlie hebdo* qui, après *France Soir*, publie les caricatures en 2006. Une demande de saisie conservatoire en référé est déboutée. Le Conseil français du culte musulman et d'autres associations tentent une procédure en référé (en urgence) demandant la saisie de ce numéro du journal. Elles sont déboutées pour vice de forme.

En 2012, la Ligue de l'enseignement a réaffirmé avec force la nécessaire liberté d'expression en matière religieuse. Elle a cosigné avec une quinzaine d'autres associations une « déclaration commune des associations laïques, humanistes, athées et de libre pensée. Non au rétablissement du "délit de blasphème" ! Oui à son abrogation, là où il subsiste !... ». Trois ans plus tard, des tueurs liés au prétendu « État islamique » faisaient irruption dans les locaux de *Charlie Hebdo*… Au-delà des divergences, des polémiques, des tentatives de récupération… la mobilisation de quatre millions de personnes le 11 janvier 2015 reste incontestablement l'affirmation massive d'un attachement à la démocratie, à la laïcité et à la liberté d'expression pour toutes et tous, croyants ou non.

• Charles Conte

(1) Éditions Albin Michel, 1998.
(2) Nova éditions, 2010.
(3) Éditions Stock
(4) www.lagrif.fr

ROLLER, SKATE, BMX

Où en sont les glisses urbaines ?

Quinze ans après la déferlante roller, et alors que le skateboard entrera en 2020 au programme des Jeux olympiques d'été, les glisses urbaines, hier rétives à entrer dans le moule des fédérations, sont-elles en voie d'institutionnalisation ?

Alors que le skateboard intégrera le programme des Jeux olympiques à Tokyo en 2020, les glisses urbaines sont aujourd'hui inscrites dans le paysage de nos villes, voire de nos villages. En témoignent les quelque 2 800 skateparks ayant fleuri partout en France depuis quinze ans. Et au rythme où ils sortent de terre, *« il pourrait y en avoir deux fois plus d'ici dix ans »*, prophétise Luc Bourdin, chargé des équipements à la Fédération française de roller sports (FFRS).

1,7 MILLION DE PRATIQUANTS

Il n'en reste pas moins que la glisse urbaine, très peu fédérée, demeure difficile à quantifier. Dans la dernière enquête du ministère des Sports sur *La pratique des activités physiques et sportives en France*, Patrick Mignon et Muriel Paupardin estimaient pour l'année 2010 le nombre de pratiquants à 1,7 million, inégalement répartis entre roller (1,5 million) et skate (200 000), BMX et trottinette n'ayant pu être pris en compte faute d'un nombre suffisant de réponses. Après un pic à 2,4 millions en 2003, la vague serait donc retombée. Surtout pour le roller.

« Forme dominante » de la glisse urbaine, celui-ci est pratiqué à 95 % en loisir, de manière peu intensive : moins d'une fois par semaine dans un cas sur deux. La détention d'une licence et la participation à une compétition sont nettement moins fréquentes que pour les autres activités sportives, constatent sans surprise les sociologues. En revanche, 30 % des adeptes sont compétiteurs dans d'autres disciplines, ce qui renforce l'idée d'une activité secondaire.

Bien que plutôt jeunes par rapport à l'ensemble des sportifs, les pratiquants de glisse urbaine vieillissent : les moins de 29 ans ne représentaient plus que 50 % d'entre eux en 2010, contre 72 % dix ans plus tôt. Le roller a *« mûri »* avec ceux qui en avaient introduit la pratique, tandis que *« sa pérennité peut se comprendre dans la mesure où c'est la pratique de glisse la plus accessible »*, analysent Patrick Mignon et Muriel Paupardin.

> *« L'Ufolep fédère avant tout les jeunes des écoles de roller, voire de skate, ou les activités loisir de clubs de roller. Des pratiques éducatives et familiales, plus en phase avec ses publics traditionnels. »*

En résumé, après avoir démodé le bon vieux patin, le roller en ligne est devenu une pratique *« familiale »*, ce que confirme son caractère mixte (55 % de femmes). Il s'est banalisé, et se fait un peu plus discret en ville et sur les skateparks, au bénéfice notamment d'une nouvelle venue, la trottinette.

Le skate se caractérise en revanche par sa population toujours très jeune (deux tiers de moins de 20 ans), masculine à 74 %. C'est aussi une pratique de pairs : *« 63 % des skateurs se réunissent entre amis pour pratiquer. »* Non licenciés et absents des clubs, ils ne participent à des rassemblements et compétitions que pour 7 % d'entre eux. Cela n'empêche pas un *« noyau dur »* (25 %) de pratiquer plus d'une fois par semaine. *« Les motivations affirmées mettent les pratiquants du côté des activités sportives les plus engagées »*, relèvent par ailleurs les deux sociologues. La performance, proportionnelle à la difficulté des figures et à la prise de risque, se mesure alors au nombre de vues suscitées par des exploits aussitôt mis en ligne sur YouTube.

SKATEPARKS : EN BÉTON OU MODULAIRES ?

L'enquête révèle aussi qu'en 2010 pas moins de 36 % des skateurs habitaient dans des petites villes ou des bourgs : une proportion qui a sûrement progressé depuis. Plus que le roller, sous sa forme la plus *« sportive »*, le skate se pratique en effet sur des installations dédiées et a davantage profité de l'explosion du nombre de skateparks sur le territoire. Parmi ceux-ci, on compte une dizaine d'équipements couverts au rayonnement régional comme le Hangar de Nantes, structure pionnière gérée depuis 2001 par la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique. Depuis, d'autres ont vu le jour à Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Le Mans…

La plupart des autres skateparks sont plus modestes, mais appelés à se multiplier, ou tout au moins à se renouveler. Or, de nombreuses municipalités font aujourd'hui le choix du béton, qui possède l'attrait de la nouveauté et de courbes tout en galbe, au détriment du modèle actuellement le plus commun, celui de modules en bois et métal installés sur un plateau goudronné.

Cette nouvelle génération de skateparks favorise par ailleurs le skate plutôt que le roller, le BMX ou la trottinette, qui, pour pleinement s'exprimer, ont besoin de modules de saut dont les courbes les envoient très haut et *« nécessitent des surfaces de réception qui amortissent une partie du choc, ce que ne permet pas le béton »*, souligne Luc Bourdin.

FÉDÉRER RESTE UNE GAGEURE

En revanche, même lorsqu'ils fréquentent assidûment les skateparks, les adeptes de la glisse urbaine rechignent toujours à prendre une licence. *« Nous ne cherchons pas à faire du chiffre, mais à favoriser les pratiques, avec une vision à long terme »*, explique Thierry Cadet, responsable du développement à la FFRS. Ainsi, la fédération ne compte parmi ses licenciés que 4 000 adeptes du roller freestyle et 2 500 skateurs. Marginal, par rapport à la masse des adeptes.

Ce qui est vrai pour la fédération dédiée l'est autant, sinon plus, pour une fédération comme l'Ufolep. *« Dès le début, en soutenant dans les années 2000 le projet Skate à l'Ouest" initié par l'association All Boards Family, nous savions que nous ne ferions pas de licences, ou seulement à la marge »*, témoigne Patrick Mans, délégué Ufolep de Dordogne.

« C'est une question de culture au sens large : l'Ufolep n'est pas identifiée comme une fédération jeune, ni positionnée sur les pratiques de glisse. Il existe aussi un décalage avec nos pratiques et nos codes : langage, vêtements, modes de communication », analyse Bertrand Bedin, son homologue du Lot-et-Garonne, comité partenaire de ce challenge régional Skate à l'Ouest.

« Ce n'est pas si anecdotique, poursuit le délégué. *Les pratiquants de skate, en particulier, ne partagent pas les références de l'éducation populaire. Ils sont volontiers individualistes, voire méfiants à l'égard d'une institution comme la Ligue de l'enseignement, étrangère à leur univers. »* Via des animations ou des festivals réunissant l'ensemble des « cultures urbaines », les différents services de la Ligue pourraient pourtant favoriser des passerelles entre skate, roller ou BMX et le rock, le hip-hop ou le graff…

Le dispositif des Juniors Associations (JA), soutenu par la Ligue de l'enseignement, est aussi un moyen pour les pratiquants mineurs de revendiquer un équipement et de peser sur son aménagement, ou de profiter de l'appui d'une fédération comme l'Ufolep. Parmi les JA à vocation sportive, une vingtaine ont pour objet la pratique du skate, du roller ou du BMX. Mais ces initiatives restent trop rares.

C'est pourquoi l'Ufolep fédère avant tout les jeunes des écoles de roller, voire de skate, ou les activités loisir de clubs de roller, parfois également affiliés à la FFRS. Des pratiques éducatives et familiales, plus en phase avec ses publics traditionnels.

Alors, même si l'entrée du skate au programme olympique va inévitablement accroître la visibilité d'une pratique qui fait depuis longtemps le bonheur des publicitaires, cela ne changera pas radicalement la donne. La glisse urbaine risque de demeurer encore longtemps une réalité sociétale, culturelle, mais pas forcément sportive, tout au moins en ce qui concerne le nombre de licenciés.

• **Philippe Brenot**

CHRISTOPHE BÉCHU

« Il y a de nouvelles formes d'engagement à inventer »

L'Observatoire de l'action sociale (ODAS) organise une rencontre nationale, dont la Ligue est partenaire, sur le thème : « Acteurs locaux et pacte républicain : comment revitaliser les liens et les repères ? » Entretien avec son président, Christophe Béchu, qui est également sénateur-maire d'Angers.

© Odas

Les Idées en mouvement : Vous êtes entré en responsabilité politique en découvrant l'aide sociale à l'enfance. Vous avez notamment présidé le conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Enfance en danger et dirigé le numéro d'appel national pour les enfants maltraités. Quels enseignements avez-vous tirés de ces diverses responsabilités ?

Christophe Béchu : La France dispose d'un grand nombre de dispositifs sociaux efficaces qui permettent d'atténuer les difficultés matérielles multiples que rencontrent certains de nos concitoyens. Ce sont des instruments nécessaires à la préservation de la cohésion sociale.

Mais ceux-ci ont deux corollaires beaucoup moins positifs.

Le premier, c'est que certains bénéficiaires du soutien de la nation peuvent se retrouver privés d'une part de leur dignité en étant réduits à de simples « objets de solidarité », privés en quelque sorte d'être acteurs de leur destin. D'où nos différentes réflexions sur des systèmes de réciprocité comme moyens pour redonner de la dignité aux gens aidés. Je vous donne un exemple très concret mis en place à Angers : le permis de conduire citoyen. Celui-ci repose sur le principe très simple : 1 heure de code de la route offerte contre 1 heure de temps mise au service d'associations de solidarité ou d'intérêt général. En pratique, la personne qui se voit offrir cette heure de code va, en réciprocité, aller donner un coup de main aux Restos du cœur, passer du temps dans un Ehpad , faire du soutien scolaire… Une partie des travailleurs sociaux ont, au début, manifesté de l'inquiétude face à ce dispositif.

Ils craignaient une stigmatisation des personnes les plus pauvres. Mais ces dernières n'ont absolument pas vécu cela de cette manière, bien au contraire. Elles se sont dites heureuses de se sentir de nouveau utiles, de participer à la vie de la cité. Et l'expérience a même débouché par une embauche en CDI pour deux d'entre elles. Enfin, c'est aussi une manière de redonner de la fierté aux gens, car ils sont allés chercher ce permis avec leurs efforts. Ce n'est évidemment pas transposable partout et pour tous, mais ces réflexions autour de la réciprocité ont du sens et ne doivent pas être regardées avec des œillères.

Second corollaire regrettable de nos dispositifs de solidarité, c'est qu'ils entraînent la montée d'une indifférence de la part des autres concitoyens.

Ceux-ci se disent qu'en payant leurs impôts, ils remplissent déjà leur devoir de solidarité. Mais une société dans laquelle on ne se sent pas responsable et solidaire des autres, où l'on ne se demande pas ce qu'on peut faire pour son voisin de palier, les plus démunis, les plus isolés, les plus âgés… est une société dans laquelle on perd une part de notre humanité. Ces problématiques de cohésion sociale sont fondamentales si l'on veut redonner à la société une espérance et un cap. Le combat contre l'indifférence ne se gagnera pas avec des lois.

En quoi vos responsabilités de maire ont-elles enrichi vos réflexions ?

Être maire, c'est être en première ligne. Je constate les menaces qui pèsent sur les équilibres de notre tissu social. Lorsque le chômage augmente et que le pouvoir d'achat baisse, le tout dans un contexte sécuritaire aiguisé, les tentations de repli généralisé sont patentes. La montée du populisme sur le plan politique, mais aussi sur le plan des comportements individuels, constitue des épreuves pour la solidité du vivre ensemble. Ce sont autant de défis auxquels, en tant que maires, nous sommes confrontés quotidiennement et pour lesquels il est impossible de botter en touche en expliquant qu'il s'agit là de la responsabilité de l'État. C'est important, car les enquêtes d'opinion démontrent que le maire reste, de tous les élus, le moins impacté par le rejet du Politique.

L'Odas organise chez vous, les 1er et 2 février, une rencontre nationale sur le thème : « Acteurs locaux et pacte républicain : comment revitaliser les liens et les repères ? » Avez-vous des pistes pour renforcer l'impact de l'action municipale sur la cohésion sociale ?

C'est une vaste question à laquelle je n'ai pas la prétention d'apporter "la" réponse en quelques phrases. C'est tout l'enjeu et l'intérêt de ce congrès que de nous pousser à un temps de réflexion avant l'action en nous appuyant, ce qui est le propre de la philosophie de l'Odas, sur les bonnes pratiques déjà en place et en s'inspirant de ce qui a déjà été lancé et évalué.

Parmi les sujets qui font l'actualité des médias ou dans les débats politiques, la cohésion sociale est la grande absente. Il me semble donc utile qu'au début du mois de février, des élus, des associations et des acteurs de terrain puissent se retrouver aussi pour échanger autour de ces problématiques fondamentales si l'on veut redonner à la société une espérance, un cap, se forger un destin collectif.

Ce n'est pas un hasard si ce congrès aura lieu à quelques semaines de l'élection présidentielle.

Pour apporter un début de réponse, il me semble par exemple nécessaire d'agir sur la crise du bénévolat. Lorsque l'on creuse un peu cette question, on se rend compte que si beaucoup d'associations manquent de bénévoles, ce n'est pas parce que les gens ne veulent pas aider, c'est qu'ils ne peuvent ou ne veulent plus s'investir dans un bénévolat trop contraignant. Il y a donc de nouvelles formes d'engagement à inventer. ●

10E RENCONTRES NATIONALES DE L'ODAS

ACTEURS LOCAUX ET PACTE RÉPUBLICAIN : COMMENT REVITALISER LES LIENS ET LES REPÈRES ?

1er et 2 février 2017
Centre de congrès d'Angers

1ER FÉVRIER • plénières

› 14h : film témoignage de ceux qui s'engagent

› 14h15 : accueil et ouverture des travaux par Christophe Béchu, sénateur-maire d'Angers, président de l'Odas et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

› 14h30 : table ronde : **comment renforcer l'impact du pacte républicain face aux enjeux du vivre ensemble ?**
Quels sont les nouveaux enjeux de la cohésion sociale et territoriale du pays ? Peut-on faire évoluer notre conception de la citoyenneté, de la solidarité et de la démocratie ? Peut-on adapter en conséquence les politiques publiques ?

› 16h30 : table ronde : **Peut-on mieux définir les rôles respectifs des pouvoirs locaux pour accroître leur impact sur le vivre ensemble ?**
La décentralisation n'est pas suffisamment perçue comme un atout pour consolider le pacte républicain. C'est pourquoi l'Odas met en débat ses propositions sur l'avenir de la décentralisation, en partant des enseignements des recherches actions effectuées avec des villes, des départements et des caisses de protection sociale.

2 FÉVRIER • ateliers

Comment renforcer concrètement l'impact du local sur le pacte républicain ?

› Atelier 1 : acteurs locaux et cohésion territoriale.
La ségrégation territoriale constitue une menace de plus en plus perceptible. Comment valoriser les territoires en difficulté, qu'ils soient urbains ou ruraux ?

› Atelier 2 : acteurs locaux et cohésion intergénérationnelle.
La perception du vieillissement est principalement façonnée par l'inquiétude qu'il suscite. Alors que dans d'autres pays la relation à l'âge est plus positive. Comment s'en inspirer ?

› Atelier 3 : acteurs locaux et soutien à la jeunesse.
Le soutien à la jeunesse ne peut être l'affaire d'une seule collectivité. Comment partir de diagnostics communs pour parvenir à de nouvelles réponses ayant comme point d'orgue le développement du lien social ?

› Atelier 4 : acteurs locaux et développement de la citoyenneté.
Comment s'appuyer sur la diversité culturelle, générationnelle, territoriale, pour passer d'une posture de défiance à la construction d'un projet commun et à l'implication de tous dans sa mise en œuvre ?

› Atelier 5 : acteurs locaux et co-construction des projets terri torialisés.
L'optimisation des politiques publiques pourrait être facilitée avec une meilleure cohérence entre les divers acteurs et une véritable participation des habitants. Comment parvenir à une gouvernance réellement participative et partagée ?

› Atelier 6 : acteurs locaux, travail social et expertise locale.
Malgré la prolifération des diagnostics de toutes sortes, il est rare que les collectivités publiques se dotent vraiment d'indicateurs efficients élaborés avec les travailleurs sociaux. Comment renforcer le lien entre expertise, travail social et gouvernance ?

2 FÉVRIER • plénière

› 14h30 : table ronde : **comment parvenir à une véritable République décentralisée ?**
Cette table ronde permettra à des responsables politiques et associatifs de réagir aux propositions des ateliers. De plus, des questions de la salle formulées par écrit contribueront à enrichir les échanges.
Synthèse et présentation des propositions des ateliers par Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ancien directeur de la Commission européenne chargé de la protection et intégration sociales.

› 16h30 : conclusion des rencontres par Christophe Béchu, sénateur-maire d'Angers, président de l'Odas.

www.odas.net

SÉLECTION

Grand angle, un autre regard sur le monde

Le festival de photojournalisme Grand Angle est une manifestation organisée par la Ligue de l'enseignement des Vosges, à Épinal. Présentation de la seconde édition avec Johanna Boukhelifa, responsable de l'action internationale à la Ligue 88.

Les Idées en mouvement : Pouvez-vous nous présenter Grand Angle ?

Johanna Boukhelifa : « Comprendre ce qui se passe ailleurs dans le monde » pourrait être la *base line* de ce festival. Notre objectif est en effet d'amener les participants à dépasser les idées reçues sur les populations du monde, et à s'intéresser à la façon de vivre de certaines d'entre elles.

En outre, Grand Angle est d'abord un festival de photojournalisme. Avec une ville comme Épinal, capitale de l'image, nous avons fait le pari de raconter le monde à travers la photo documentaire. Quatre expositions étaient au programme de notre 2nde édition – qui s'est déroulée du 14 au 25 novembre dernier. Elles ont offert un regard singulier sur Madagascar, terre de contrastes, bien loin des photos touristiques ; sur les femmes sénégalaises d'ici et d'ailleurs ; sur le mur en Cisjordanie qui sépare Israël de la Palestine ; et enfin, sur les Mapuches, peuple sud-américain spolié de ses terres, à travers le regard du journaliste et reporter Claude Vautrin.

En marge de ces expositions, Grand Angle propose également des conférences-débats, des concerts et la projection d'un film documentaire (lire encadré).

Comment avez-vous choisi les sujets des expositions ?

Nous nous sommes rapprochés d'acteurs vosgiens investis dans la solidarité internationale et d'associations affiliées à la Ligue de l'enseignement 88.

Par exemple, France Palestine Solidarité de Lorraine Sud intervient sur les agglomérations nancéienne et vosgienne et organise, depuis quelques années, avec d'autres associations, le festival culturel le Printemps de la Palestine. Pour l'exposition sur les femmes sénégalaises, nous avons travaillé avec Agir ensemble, qui œuvre depuis plus de 20 ans dans le pays autour de l'éducation et de la santé. Et enfin, l'association Tsimoka accompagne depuis 1994 des projets de développement dans la région Haute Matsiatra à Madagascar, dans les domaines de l'éducation (formation des instituteurs…), de la santé (aide matérielle pour les dispensaires), et de la culture en soutenant des artistes locaux ou encore en mettant en place des séjours d'échanges culturels.

À qui s'adresse ce festival ?

Ouvert au grand public, il s'adresse principalement aux scolaires à qui l'on réserve des plages horaires. Comme pour l'édition précédente, nous avons accueilli, cette année, près de 300 élèves. Les classes participantes ont pu choisir une exposition, présentée par un animateur de l'association concernée et suivie d'un moment de débat. Pour accompagner les enfants dans leur réflexion, la Ligue 88 a distribué à chacun d'entre eux un « carnet du spectateur » qui propose des lectures et analyses des photos. Ce carnet peut être réutilisé ensuite, en classe, dans le cadre d'un travail plus approfondi d'éducation à l'image.

• Propos recueillis par Mélanie Gallard

Plus d'informations sur le festival : **www.laligue88.org**

DOCUMENTAIRE

THIS IS MY LAND

Le film documentaire *This is my land*, de la réalisatrice Tamara Erde, offre un regard sur la manière dont est enseignée l'histoire dans les écoles (publiques et religieuses) d'Israël et de Palestine. Portraits d'enseignants, enthousiastes ou révoltés, rencontres avec des enfants désenchantés : ce film révèle les murs que l'on dresse dans la tête des jeunes générations.

La projection du documentaire, le 23 novembre dernier au Ciné-palace d'Épinal, a donné lieu à un débat avec Jacques Pelissier, distributeur du film.

À LIRE

EN JEU

Roller, skate : toujours rebelles ? Outre un dossier consacré aux glisses urbaines (roller, skate, BMX, trottinette), *En Jeu* propose dans son numéro de décembre un entretien avec l'historien québécois Laurent Turcot, auteur d'une histoire commune des sports et des loisirs. Le reportage est consacré à des formes innovantes de courses hors stade développées par des associations Ufolep de Gironde et de Haute-Vienne : le X-Cross Eliminator et le Traking. À lire également : la présentation de la plateforme de promotion du sport pour tous I.D.Orizon, et le portrait de Stéphanie Royère, première championne Ufolep de course automobile !

En Jeu *Ufolep n° 24, décembre 2016*

BONNES NOUVELLES DU MONDE

Tous les matins, Théophraste, un vieux journaliste, ouvre son immense volière pour lancer ses mille oiseaux à la collecte des nouvelles du monde. Chaque soir, ces derniers lui racontent ce qu'ils ont vu. Zunzuncito, le colibri, se faufile partout et repère des mini-événements, des petites histoires positives, comme ce microcrédit qui permet à Fatoumata d'installer un poulailler, ou des habitants solidaires qui construisent une barque-maternité pour Nanao, une sage-femme qui peut désormais aller d'île en île aider les femmes à accoucher…

À noter que les éditions Rue du monde fêtent leurs 20 ans. De nombreux événements sont prévus dans des librairies partenaires jusqu'en juin 2017.

Informations auprès de Jennifer Laporte : 01 30 48 08 38.

Éditions Rue du monde, novembre 2016, 20,20 €

GÉNIE DE LA LAÏCITÉ

Le dernier ouvrage de la journaliste Caroline Fourest a pour objectif *« d'expliquer la laïcité »*. Les deux tiers de l'ouvrage proposent une comparaison entre le modèle anglo-saxon, plus particulièrement américain, et le modèle français. Une réflexion sur cette « *guerre des modèles* » qui est bienvenue. L'auteure consacre ensuite un chapitre aux *« lignes de fractures »* internes au mouvement laïque. Là, nous passons de l'analyse à la dénonciation tous azimuts de ceux avec lesquels elle est en désaccord. La Ligue de l'enseignement a ainsi droit à deux mentions de sa *« fameuse dérive »* résultant d'un noyautage par Tariq Ramadan et ses proches et de l'influence délétère de Jean Baubérot. Caroline Fourest n'a jamais contacté la Ligue pour s'informer des faits, comme le suppose son métier. Les lecteurs de l'ouvrage ne sauront donc rien de la Commission Islam et laïcité qui, de 1997 à 2001, a réuni une centaine de personnes, dont Tariq Ramadan, au même titre que les autres, pour un effort de réflexion critique sur son sujet. Dans le dernier chapitre – Pour une véritable politique laïque –, l'auteure prend notamment position sur le port de signes religieux à l'université, dans les cantines publiques, lors des sorties scolaires... Positions fondées sur la laïcité conçue comme assurant la liberté de conscience de tous. Et globalement semblables, sur ces sujets, à celles de la Ligue. Notre divergence, réelle, porte plutôt sur la stratégie à adopter pour faire aimer la République et ses lois. Faut-il participer au cœur politico-médiatique ou faut-il s'investir chaque jour, partout, avec tous

les publics, pour convaincre ? Cette deuxième tâche, certes ingrate, est celle que nous avons choisie.
Charles Conte

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS SUR LES MIGRANTS

« Petit guide pour lutter contre » est une collection éditée par la Cimade. Son dernier opus, sorti en octobre dernier, détricote les idées reçues et tord le cou aux idées fausses que l'on peut avoir concernant les migrants. Le livret commence par expliquer la différence entre migrant, exilé, réfugié et demandeur d'asile. Puis il poursuit avec des « vrai/faux », des illustrations et des informations et éléments chiffrés émanant d'organismes comme la Banque mondiale ou encore l'Insee. Guide téléchargeable sur le site de la Cimade.
www.lacimade.org

TESTAMENT ANTHROPOLOGIQUE REBELLE DE MADAGASCAR

Cet ouvrage propose de découvrir l'île de Madagascar, son histoire, sa culture, sa vie sociale. Y sont notamment relatés le déroulement sur le terrain, en 2006-2007, de la « Rentrée solidaire » (portée par Solidarité Laïque) et la refondation de la Ligue de Madagascar en 2007. L'auteur, Didier Mauro, universitaire et cinéaste, est membre de la Ligue de l'enseignement de la Guadeloupe. Pour cet ouvrage, sorti en septembre dernier dans le cadre des 150 ans de la Ligue, il cède ses droits d'auteur afin de financer un programme de rescolarisation d'enfants défavorisés dans des écoles publiques laïques du pays.
Éditions L'Harmattan, 2016, 46 €

À DÉCOUVRIR

UN MOOC SOCIAL DÉDIÉ À LA LAÏCITÉ

Avec les Ceméa et les Francas, la Ligue de l'enseignement a lancé, en novembre dernier, un Mooc « social » (Mooc pour *Massive Open Online Course*) proposant un parcours d'apprentissage sur la laïcité intitulé « La laïcité à l'usage des éducateurs ». Cette formation en ligne court sur six semaines, dont quatre sont consacrées aux thématiques des pratiques religieuses, de la restauration collective, de la liberté d'expression, et de l'égalité femmes/hommes. La dernière semaine consiste en une évaluation sous forme de projet en ligne. L'objectif de cette formation, ouverte prioritairement aux militants des trois mouvements, est de nourrir leurs compétences pour gérer au quotidien des situations éducatives en référence au principe de laïcité. Ce Mooc propose ainsi des contenus audio, vidéo, textes, des forums de discussion et une évaluation par les pairs. Il résulte d'un projet européen développé sur la plate-forme ECO en partenariat avec l'université de la Sorbonne.
Informations :
Charles Conte : cconte@laligue.org

À SAVOIR

DES SERVICES CIVIQUES « D-CODEURS »

Lors du dernier Salon de l'éducation, la Ligue de l'enseignement a lancé son nouveau programme de service civique « les D-Codeurs ». Il s'agit d'accompagner 500 jeunes volontaires souhaitant s'engager en faveur de l'inclusion numérique. Trois publics sont particulièrement concernés : les populations peu connectées, en leur proposant des ateliers dans des lieux de médiation numérique de proximité ; les publics scolaires et périscolaires en accompagnant les acteurs éducatifs dans la création d'actions d'initiation aux usages numériques ; et enfin, les seniors grâce à des actions mises en place au sein de maisons de retraite. Un cycle de formations dédié est prévu pour les volontaires ainsi qu'un livret d'accompagnement du programme pour les fédérations de la Ligue intéressées. Ce programme est placé sous le haut marrainage d'Axelle Lemaire, secrétaire d'État au Numérique.
Contact :
Antonin Cois : acois@laligue.org

UNE CHORALE POUR LES 150 ANS DE LA LIGUE

La Ligue de Haute-Marne a choisi de fêter ses 70 ans et les 150 ans du mouvement en musique en créant un spectacle, « En attendant la Ligue », mettant en avant nos valeurs de citoyenneté et d'éducation populaire. Pour cela, la fédération a travaillé avec l'artiste Éléonore Bovon qui a créé ce spectacle sur l'histoire de la Ligue. Celui-ci rassemble une trentaine de choristes bénévoles (dont la directrice générale et la trésorière de fédération). Cinq représentations ont eu lieu entre le 15 novembre et le 2 décembre dernier dans le département.
www.ligue52.org

PARTENARIAT AGENCE BIO/LIGUE

L'Agence Bio et la Ligue de l'enseignement ont signé une convention de partenariat, le 10 novembre dernier, à l'occasion des 7es Rencontres nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable de la Ligue, organisées à Préfailles (44). Ce partenariat a notamment pour objectifs de renforcer la sensibilisation de la communauté éducative, des élèves et de leurs parents à l'agriculture biologique et aussi de favoriser ou d'augmenter l'offre de produits bio dans les lieux de restauration gérés par la Ligue de l'enseignement.
Informations :
Hélène Guinot : hguinot@laligue.org

DES COURTS MÉTRAGES POUR VOS PROJETS ÉDUCATIFS

Kinetoscope, plate-forme d'éducation à l'image de l'Agence du court métrage, propose, moyennant un abonnement, des activités clés en main d'éducation à l'image et 150 films courts classés par thématiques. Ces supports peuvent nourrir les projets éducatifs des fédérations ou unions régionales de la Ligue. L'abonnement permet de visionner les films et de les projeter publiquement dans un cadre pédagogique. La Ligue de l'enseignement nationale ayant acquis un abonnement multiple, les fédérations intéressées pourront bénéficier d'un tarif préférentiel annuel de 75 à 150€ TTC (en fonction du nombre d'abonnements).
Informations : Cécile Éveno : ceveno@laligue.org

LA SOCIALE

En novembre dernier sortait en salles le documentaire *La sociale*, dans lequel Gilles Perret retrace la genèse et l'histoire de la sécurité sociale. En partenariat avec Rouge productions, la Ligue propose un dossier d'accompagnement pédagogique ainsi que des interviews du réalisateur disponibles en ligne. Le partenariat a aussi pour objectif d'accompagner la diffusion de ce documentaire auprès des lycéens et plus largement de notre réseau de militants. Des projections débats peuvent être mises en place.Contacter Cécile Éveno : ceveno@laligue.org
www.laligue.org

AGENDA

SPECTACLES EN RECOMMANDÉ 2017

L'édition 2017 de Spectacles en recommandé aura lieu à Besançon, du 16 au 20 janvier prochain. Au programme : de nombreuses « petites formes » de compagnies françaises et étrangères susceptibles d'aller à la rencontre des publics jeunes dans l'intimité de petits lieux non théâtraux. Cette édition proposera également aux fédérations de la Ligue, ses partenaires et associations affiliées une formation pour s'initier au développement de projets éducatifs autour du spectacle vivant en partenariat avec les acteurs de son territoire.
www.laligue-ser.fr

PAS D'ÉDUCATION, PAS D'AVENIR !

Solidarité Laïque et la Ligue de l'enseignement lancent une nouvelle édition de leur campagne de solidarité internationale « Pas d'Éducation, pas d'Avenir ! ». Celle-ci se déroulera du 1er février au 30 juin 2017. Son objectif : sensibiliser les plus jeunes et le grand public aux problématiques de l'accès à l'école et à l'éducation dans le monde et soutenir financièrement des projets concrets pour l'éducation. Des supports pédagogiques seront diffusés dont une affiche réalisée par Jean Claverie, illustrateur jeunesse. En février, Milan Presse, partenaire, consacrera un numéro spécial de son journal pour enfants *1 jour, 1 actu,* ainsi qu'une pastille vidéo de son programme du même nom, à la campagne.
www.pasdeducationpasdavenir.org